

FINALE DE LA COUPE D'ALGÉRIE 2017-2018 : JS KABYLIE/USM BEL-ABBÈS Rendez-vous mardi 1^{er} mai à 16h au stade du 5-Juillet

La finale de la Coupe d'Algérie de football 2017/2018 seniors entre la JS Kabylie et l'USM Bel Abbes, aura lieu le mardi 1er mai au stade du 5 juillet (Alger) à 16h00, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF) mercredi. En demi-finale disputée les 13 et 14 avril dernier, la JS Kabylie a éliminé le MC Alger aux TAB (0-0, aux TAB 5-4) et l'USM Bel Abbes a sorti le CR Zaouia (1-0).

P. 24



DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Jeudi 19 avril 2018 - 3 Chaâbane 1439 - N° 1892 - 5^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

MÉTÉO

18° : ALGER
31° : TAMANRASSET

www.dknews-dz.com

38^e ANNIVERSAIRE DE
L'INDÉPENDANCE DU ZIMBABWE

**Le Président
Bouteflika félicite le
Président Emmerson
Mnangagwa**

P. 5

ALGÉRIE-GUINÉE:

**Bedoui appelle à
Conakry à la nécessité
d'activer les mécanismes
de suivi des décisions de
la Commission mixte**

P. 5

ALGÉRIE-ARABIE SAOUDITE

**Réunion du Comité ministériel de
suivi Opep-non Opep aujourd'hui
et demain à Djeddah**

COMMISSION MIXTE ALGÉRO-SAOUDIENNE:
Signature de 3 accords à Ryadh

P. 5

Coup d'envoi de la caravane du hadj qui sillonnera 33 wilayas

La caravane du hadj qui sillonnera 33 wilayas s'est ébranlée hier à partir de Dar El-Imam (Alger), en présence de l'équipe d'encadrement composée d'imams et de guides religieux ainsi que d'éléments de la Protection civile, des Scouts musulmans algériens (SMA). Après avoir donné le coup d'envoi, le Directeur général de l'Office national du Hadj et de la Omra (ONHO), Youcef Azouzaa appelé les imams, les guides religieux et l'ensemble des membres de la mission à être «à la hauteur de la responsabilité qui leur incombe tout au long de ce périple de foi», qualifiant cette responsabilité de «mission sacrée».

P. 3



CONSEIL DE LA NATION

**Vote, aujourd'hui, des deux
projets de loi relatifs à la Poste,
aux Télécommunications et au
Commerce électronique**

P. 4

TRANSPORT
TERRESTRE :
**90 millions
de voyageurs
attendus
en 2018**

TRANSPORT
FERROVIAIRE
**La SNTF compte
couvrir la totalité
des charges à
l'horizon 2019**

TRANSPORT
MARITIME
**L'ENTMV
demande le
rééchelonnement
de sa dette**

P. 7

SANTÉ

**DIABÈTE :
POURQUOI
PRENDRE SOIN
DE VOS
GENCIVES**

P. p 12-13

**Parution du 1^{er} numéro
de la revue du ministère
de l'Intérieur,
«Edakhilia»**

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a publié le numéro «O» de la revue «Edakhilia» qui a consacré une grande partie de ses colonnes aux différentes festivités commémorant le 51^e anniversaire de la promulgation du premier cadre juridique relatif à la mairie algérienne post indépendance.

P. 3

**MARCHÉ DE LA
VIANDE BOVINE
L'Union
européenne
mise sur le
partenariat
algérien**

P. 7

MDN

**LUTTE CONTRE
LE TERRORISME
Reddition d'un
terroriste armé
à Tamanrasset**

● Un abri pour terroristes détruit à Jijel et 2 éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés à Boumerdès

P. 24

SEAAL Suspension de l'AEP dans 4 communes d'Alger du 23 au 24 avril

L'alimentation en eau potable sera suspendue au niveau de plusieurs communes d'Alger du 23 au 24 avril en raison de travaux, a indiqué hier un communiqué de la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (SEAAL). Cette perturbation dans la distribution de l'eau concernera des quartiers des communes d'Alger-Centre,

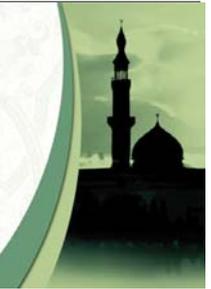
d'Oued Koriche, de Bab el Oued et de la Casbah. La SEAAL procédera, en effet, à des travaux de raccordement sur une canalisation principale de distribution du lundi 23 avril à partir de 20h jusqu'au lendemain à 14h, a-t-elle précisé. Ces travaux sont localisés au niveau du chemin Fontaine Fraîche dans la commune d'Oued Koriche.



Horaire des prières

Jeudi 3 Chaâbane 1439

Fajr	04:27
Dohr	12:47
Asr	16:30
Maghreb	19:30
Isha	20:56



TOURISME ET ARTISANAT Rencontre nationale des cadres du secteur



Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, M. Abdelkader Ben Messaoud, présidera ce matin à partir de 8h à l'hôtel El Djazaïr, les travaux de la rencontre nationale avec les cadres de l'administration et les directeurs de wilayas du Tourisme et de l'Artisanat.

DEMAIN À LA SALLE AFRIQUE Lancement de la manifestation «L'année de Doudou Baïssa»



A l'occasion de la célébration de la Journée du savoir et sous le thème «Doudou Baïssa, serviteur du savoir et homme de l'unité nationale», l'Assemblée populaire communale de Sidi M'hamed en collaboration avec le

complexe «Etawfik», procédera demain 20 avril à partir de 16h30 à la salle Afrique, au lancement de la manifestation «L'année de Doudou Baïssa pour l'activité scientifique, la créativité culturelle et le travail de charité».

LI AMNIKOU Consignes aux usagers des transports en commun

L'émission radio «Li Amnikoum», dédiée à la sécurité routière, sera consacrée cet après-midi de 16h à 17h sur la chaîne 1, à la présentation de consignes aux usagers des transports en commun.



CRASC D'ORAN Signature de conventions de recherche

Le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Oran, organise ce matin à partir de 9h, une cérémonie de signature des conventions de recherche pour le lancement des projets de développement technologique à impact socio-économique.

RESSOURCES EN EAU Necib le 21 avril à Guelma

Le ministre des Ressources en eau, M. Hocine Necib, effectuera samedi 21 avril, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Guelma.



LE 21 AVRIL À L'HÔTEL SOFITEL Vernissage de l'exposition de Mameri et Saci

La galerie d'art de l'hôtel Sofitel d'Alger, organise samedi 21 avril à partir de 10h, le vernissage de l'exposition de peintures des artistes Mameri et Saci.



Météo

	Max	Min
Alger	19°	11°
Oran	22°	13°
Annaba	18°	12°
Béjaïa	17°	09°
Tamanrasset	31°	15°

SALLE ATLAS Soirée de musique chaâbi

L'Office national de la culture et de l'information (ONCI), organise ce soir à partir de 18h à la salle Atlas de Bab El Oued, un concert de musique chaâbi, animé par Nacer Mokdad et Mustapha Belahcen.



JOURNÉE PARLEMENTAIRE SUR LES TIC ET LE TRANSPORT Ooredoo, entreprise active dans le développement de l'économie nationale

Ooredoo a participé, mardi 17 avril, à la Journée Parlementaire organisée, au siège de l'Assemblée populaire nationale (APN), par la Commission des Transports, de la Communication et des Télécommunications de l'APN, sous le thème «Le rôle des secteurs des Transports, de la Poste et des Télécommunications dans le développement de l'économie nationale». En présence de l'ensemble de l'encadrement supérieur de Ooredoo qui a pris part à cette journée, et devant des membres du parlement, d'experts, de spécialistes, des médias et d'autres acteurs opérant dans le secteur des TIC, M. Ramdane Djezairi, Directeur opérationnel chargé des Relations publiques et Médias de Ooredoo, a détaillé l'apport de Ooredoo à l'économie nationale, à travers notamment les investissements, la fiscalité, l'emploi, l'innovation, la responsabilité sociale et le sponsoring. Dans sa présentation, M. Djezairi a évoqué, entre autres, la stratégie de Ooredoo dans l'encouragement à la création de startups technologiques par les jeunes algériens grâce à ses programmes tStart et iStart ainsi que le soutien au développement de services mobiles innovants visant à démocratiser et à instaurer de nouveaux usages des TIC auprès des Algériens. Selon l'intervenant, l'objectif étant d'instaurer une industrie numérique algérienne génératrice de richesses, et basée sur la compétence, l'intelligence et le savoir-faire local.

LES 21, 22, 23 ET 26 AVRIL À BOUMERDÈS Université de Printemps de l'UMBB



Dans le but de promouvoir l'esprit entrepreneurial dans le milieu universitaire, l'Université de Boumerdes et le Forum des Chefs d'Entreprise (JIL'FCE) organisent, les 21, 22, 23 et 26 avril, l'Université de printemps sur «l'Entrepreneuriat et les métiers de demain». Cet événement portera sur des conférences, des ateliers de formation et une compétition pour les meilleurs projets/étudiants ayant pour thème «un Challenge pour l'Entrepreneur de l'Avenir». La cérémonie d'ouverture aura lieu samedi 21 avril à 09h30 à la bibliothèque centrale de l'université.

LIBRAIRIE CHAÏB DZAÏR Rencontre avec Meriem Guemache

Dans le cadre du mois du patrimoine, les éditions ANEP, organisent cet après-midi à partir de 14h à la librairie Chaïb Dzaïr, une rencontre avec l'auteur Meriem Guemache, autour de son livre pour enfants «Loffi à la Casbah» (éditions Casbah), suivie d'une vente dédicace.



SAMEDI 21 AVRIL La caravane littéraire de l'ANEP à Tipasa

La caravane littéraire Chaïb Dzaïr de l'ANEP, fera escale samedi 21 avril dans la wilaya de Tipasa. Au programme : visite du musée de la wilaya et des ruines romaines, conférence sur «L'histoire et le patrimoine archéologique de Tipasa», animée par M. Madjid Ferhat, préhistorien et historien, à la bibliothèque principale de lecture publique de Tipasa «Aïssa Djebar», débat et lecture poétique suivie de ventes dédicaces par Mme Saleha Imekraz.



HADJ Coup d'envoi de la caravane du hadj qui sillonnera 33 wilayas

La caravane du hadj qui sillonnera 33 wilayas s'est ébranlée hier à partir de Dar El-Imam (Alger), en présence de l'équipe d'encadrement composée d'imams et de guides religieux ainsi que d'éléments de la Protection civile, des Scouts musulmans algériens (SMA).

Après avoir donné le coup d'envoi, le Directeur général de l'Office national du Hadj et de la Omra (ONHO), Youcef Azouzaa appelé les imams, les guides religieux et l'ensemble des membres de la mission à être «à la hauteur de la responsabilité qui leur incombe tout au long de ce périple de foi», qualifiant cette responsabilité de «mission sacrée».

Par ailleurs, le même responsable a fait savoir que les imams, membres de la mission du Hadj, seront formés dans les techniques de communication avec les pèlerins, l'organisation des déplacements et notamment la gestion des crises et des situations d'urgences, ainsi que le recours aux moyens technologiques, et ce, en application des orientations du président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika pour la modernisation de l'organisation de l'opération du hadj». La caravane du hadj



est organisée pour la 3e année sous l'égide du ministre des Affaires religieuses et des Waqfs en vue de «préparer les hadjis à un meilleur accomplissement des rites liés au hadj et à la Omra dans tous les aspects, conformément au référent

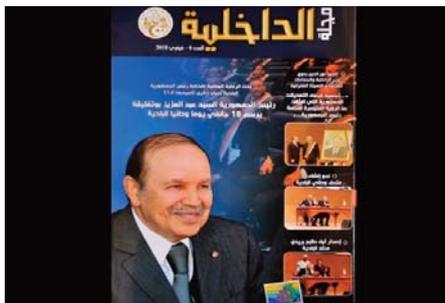
religieux national». Composée de cadres représentant plusieurs secteurs concernés par l'organisation de l'opération du hadj, la caravane sillonnera 33 wilayas sur deux étapes, du 18 avril au 13 mai puis du 23 juin au 6 juillet.

INTÉRIEUR : Parution du numéro 0 de la revue du ministère de l'Intérieur, «Edakhilia»

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a publié le numéro «0» de la revue «Edakhilia» qui a consacré une grande partie de ses colonnes aux différentes festivités commémorant le 51e anniversaire de la promulgation du premier cadre juridique relatif à la mairie algérienne post indépendance. Le numéro, publié février dernier, évoque en détail la rencontre qu'a abrité le Centre international des conventions «Abdellatif Rahal», le 18 janvier dernier ainsi qu'à d'autres sujets en relation avec cet événement, à l'image notamment des efforts consentis par l'Etat pour assurer un service public local répondant aux aspirations des citoyens.

La revue reprend le message intégral du président de la République, Abdelaziz Bouteflika adressé aux participants de cette rencontre nationale et dans lequel il a annoncé la consécration du 18 janvier, Journée nationale de la commune, en guise de reconnaissance. «a-t-il affirmé, du «peuple et de l'Etat à cette cellule de base pour son rôle dans le processus du développement national et la consolidation des fondements de l'Etat de droit».

Parmi les dispositions phares du message du Président Bouteflika, l'institution des «assises nationales de la Commune» le 18 janvier de chaque année afin de permettre aux élus locaux de coordonner leurs efforts et de communiquer périodiquement avec les



services de l'Etat. Le Chef de l'Etat a également rappelé, dans ce cadre, les différentes dispositions de la Constitution de 2016 qui mettent l'accent sur la promotion de la démocratie participative au niveau local. Le président de la République, qui a reçu une distinction de la famille des Collectivités locales en hommage à ses efforts pour le développement local durable, s'est incliné à la mémoire des travailleurs des communes, daïras et wilayas qui se sont sacrifiés pour que «l'Etat demeure debout face aux tenants de l'extrémisme et du terrorisme. Bravant les dangers auxquels ils étaient confrontés ainsi que leurs familles, ils ont assuré le service au peuple, le jour et veillé à sa sécurité, la nuit».

La revue évoque également l'allocation du ministre de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, Noureddine Bedoui, à l'occasion de cette rencontre nationale et dans laquelle il a donné une série d'orientations en relations avec les missions et prérogatives de la com-

mune, dont la préparation pour une mutation numérique de nature à renforcer la relation du citoyen avec l'administration, outre l'intensification des canaux de communication avec les citoyens à travers tous les moyens disponibles. Par ailleurs, le ministre a donné des instructions pour promouvoir les wilayas internes et leur accorder graduellement le cadre propice leur permettant de réaliser le développement et l'investissement dans l'élément humain à travers sa formation et son habilitation afin de garantir son développement durable. La rencontre a également été marquée par la distinction d'un nombre de familles des martyrs du devoir national à l'image des présidents des APC et de Délégations exécutives communales ainsi que des ex-élus pour leurs efforts visant la promotion de l'action locale.

La revue inclut, en outre, des extraits d'interventions de certains élus locaux lors de cette rencontre, qui, dans leur ensemble, ont porté sur leurs aspirations lors de leur mandat et rapporte les

impressions de différents participants à cet événement et des extraits de conférences données par des professeurs et spécialistes, notamment dans le domaine juridique.

Par ailleurs, la publication a réservé un espace à l'émission d'un premier timbre postal sur la Commune au regard de son rôle dans la consécration des fondements démocratiques ainsi qu'aux conventions conclues entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Culture pour la création d'un musée de la Commune en vue de préserver le legs civilisationnel et culturel de la commune algérienne. La revue a publié, entre autres, des photos de l'exposition organisée dans le hall du palais des conférences, en parallèle avec les travaux de la rencontre, retraçant l'histoire de la commune, outre des photos d'élus locaux, victimes du devoir national.

Outre les textes de loi fixant le cadre général des communes et les textes de références relatives aux plans communaux de développement (PCD) et à la fiscalité locale, la revue a publié, en outre, le bilan des sessions de formation aux profits des élus locaux et du personnel de la commune durant le précédent mandat.

La revue a consacré son dernier chapitre au projet de l'administration électronique (e-administration) en voie de développement au niveau de la commune d'Alger Centre, et qui a pour but de simplifier les procédures administratives au citoyen.

ÉDUCATION NATIONALE Mme Benghebrit appelle le CNP à l'élaboration d'une référence pour chaque matière enseignée

La ministre de l'Éducation Nationale, Nouria Benghebrit a appelé, hier à Alger, les membres du Conseil national des programmes (CNP) à l'élaboration d'une référence pour chaque matière enseignée et à la mise à jour de la référence générale des méthodes, élaborée en



2005. Prononçant une allocution à l'occasion du lancement des activités du CNP qui a tenu sa première réunion depuis son installation en novembre 2017, la ministre a présenté le document de travail du CNP en matière de mise à jour des programmes et d'élaboration de références pour les matières enseignées, partant de la référence générale des méthodes, basée sur la dimension nationale algérienne, outre la révision de plusieurs aspects relatifs notamment à la compréhension de l'oral et de l'écrit et à l'élaboration d'une vision prospective pour la période 2016-2030.

Par la même occasion, Mme Benghebrit a appelé les membres du CNP à s'acquitter de leur rôle «primordial» dans la mise à jour et l'amélioration des programmes pour la réforme du système éducatif.

Ce rôle, a-t-elle poursuivi, est étroitement lié à l'acte d'éducation qui constitue l'un des fondements de la politique du secteur, soulignant la nécessité de faire preuve de rigueur et de minutie.

Pour sa part, la présidente du CNP, Mme Cherifa Ghetas a affirmé que «la première mission assignée au CNP est la mise à jour et l'amélioration des programmes actuels», indiquant que le CNP est appelé à définir des références générales et d'autres spécifiques à chaque matière enseignée, renforçant les connaissances que l'enfant doit acquérir dans un cycle donné, en se focalisant sur le cycle primaire, étant la base de l'éducation.

Le CNP est une «instance nationale compétente chargée d'émettre des avis et de faire des propositions au ministère de l'Éducation nationale, sur toutes questions liées aux programmes, méthodes, calendriers et moyens d'enseignement». Il a, notamment pour mission, de proposer la conception générale des enseignements, la formulation des objectifs généraux de l'enseignement à partir des finalités de l'éducation». Le CNP est également chargé de la «définition des profils de formation du personnel d'enseignement, et l'exploitation des observations, avis et recommandations émis par le Conseil national d'éducation et de formation et l'Observatoire national d'éducation et de formation, relatifs aux programmes, moyens didactiques et équipements scientifiques et pédagogiques».

Préside par Mme. Cherifa Ghetas, universitaire spécialisée dans la didactique de la langue arabe, le Conseil est composé de deux (02) responsables de l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale en charge des enseignements, de l'inspecteur général du ministère l'Éducation nationale, de deux (02) praticiens dans le domaine de la pédagogie, du directeur général de l'Institut national de recherche en éducation (INRE), du directeur de l'Observatoire national d'éducation et de formation (ONEF), du président du Conseil national d'éducation et de formation (CNEF), des présidents des groupes spécialisés, de cinq (5) membres parmi les universitaires spécialisés dans les langues, les sciences de l'éducation, les sciences humaines et sociales, les sciences exactes et expérimentales et la technologie, les arts et l'éducation physique et sportive et des experts relevant des institutions, outre un expert du Conseil supérieur de la langue arabe, un expert du Haut conseil islamique (HCA), un expert du Haut conseil islamique (HCI), un expert du Centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et la révolution du 1er novembre 1954. A rappeler que la réunion de ce Conseil se poursuit et que ses travaux prendront fin, jeudi, par la présentation du travail de 5 ateliers, respectivement de la Commission des sciences sociales, de la Commission des langues, la Commission des sciences, la Commission pédagogique et de la Commission d'éveil de l'élève et de l'étape d'enseignement préparatoire.

RESSOURCES EN EAUX: Une enveloppe financière supplémentaire de 31 milliards de dinars pour préparer la prochaine saison estivale

Le ministre des Ressources en eau, Hocine Necib, a annoncé, mardi à Alger que le gouvernement a décidé de consacrer une enveloppe financière supplémentaire de 31 milliards de dinars pour la préparation de la saison estivale prochaine en sus du budget d'équipement de 196 milliards de dinars alloué au secteur programmé au titre de l'exercice 2018.

«Le Conseil interministériel tenu le 25 mars 2018 a adopté une feuille de route englobant le financement des opérations d'urgence pour les wilayas ayant connu des perturbations dans la distribution de l'eau potable à travers le territoire national durant l'été 2017», a fait savoir M. Necib lors de sa présentation de l'état des lieux du secteur des ressources en eau devant la commission de l'habitat, des équipements et de l'irrigation de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre d'une audience présidée par Yahia Benine en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Mahdjoub Bedda, affirmant «qu'un diagnostic a été établi à travers toutes les wilayas outre l'adoption des recommandations relatives à chaque état (puits, équipements, réseau et stockage).

Le ministre a fait savoir qu'un soutien financier de 6 milliards de dinars a été accordé à l'Algérienne des eaux (ADE) tout en mettant en place un mécanisme de coordination et un calendrier du suivi et d'encadrement du transfert de la gestion du service public de l'eau des services de 568 communes à l'ADE.

Concernant la réserve en eau au niveau national pour l'année en cours le ministre a indiqué que la pluviométrie durant les mois de février et mars dernier ainsi qu'au début avril ont contribué à combler le déficit enregistré durant le début de la saison, indiquant que le taux de remplissage des barrages a atteint 65%.

Le ministre a indiqué, à ce propos, que l'Algérie collecte annuellement 10,4 milliards m³ d'eaux destinées à l'usage agricole (6,8 milliards m³), ménager (3,3 milliards m³) et industriel (0,3 milliards m³).

Concernant le programme d'équipement de 2018, le ministre a souligné qu'il contient un nombre de projets notamment le renforcement des capacités d'alimentation en eau potable, l'élargissement de réseaux de purification à travers les villes, l'élargissement de superficies agricoles irriguées, le dégel de 28 stations de traitement des eaux usées, la réalisation du barrage Sidi Khelifa et la réalisation de 3 stations de dessalement à Alger et à Taref ainsi qu'à Bejaia.

S'agissant du programme en cours de réalisation dans le secteur des Ressources en Eaux, M. Necib a indiqué que les agréments enregistrés jusqu'à décembre 2017 ont atteint 3,031 milliards Da, ce qui rendra*** les projets en cours de réalisation au titre des différents programmes de développement représentant 1,026 milliards Da, soit 1,963 opérations différentes à travers tout le pays.

Le ministre a indiqué que ces projets auront un effet direct sur les citoyens et sur le développement économique, soulignant qu'un nombre de ces projets a été réceptionnés et opèrent partiellement jusqu'à l'achèvement des travaux aux horizons de 2021.

Concernant les dettes des entreprises privées et publiques envers le secteur des Ressources en Eaux, il a fait état de 10,4 milliards Da réglées définitivement en fin de l'année 2017. M. Necib a fait état de 80 barrages opérationnels, dont 4 réceptionnés en 2017 en dépit des difficultés financières, ajoutant que des travaux au niveau de 5 nouveaux barrages sont en cours et seront réceptionnés aux horizons 2021 ce qui permettra d'augmenter les capacités de stockage à 9 milliards m³.

APS

CONSEIL DE LA NATION: Vote aujourd'hui des deux projets de loi relatifs à la Poste, aux Télécommunications et au Commerce électronique

Le projet de loi définissant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications et le projet de loi relatif au commerce électronique seront soumis au vote aujourd'hui aux membres du Conseil de la nation, a indiqué, hier, un communiqué du Conseil.

« Le Conseil de la nation poursuit ses travaux en séance plénière, jeudi, le 19 avril, consacrée au vote du projet de loi définissant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications et du projet de loi relatif au commerce électronique », a précisé la source qui rappelle que ces deux projets de loi ont été adoptés, fin février dernier, par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN).

Pour rappel, le texte de loi définissant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, fixe les conditions à même de développer et fournir des services de poste et de télécommunications de « qualité », les conditions générales de leur exploitation par les opérateurs et définit en outre le cadre institutionnel d'une Autorité de régulation, autonome et indépendante.

Cette loi s'applique aux activités postales et de télécommunications, et ce, y compris la télédiffusion et la radiodiffusion en ce qui concerne la transmission, l'émission et la réception à l'exclusion du contenu des activités audiovisuelles et des médias électroniques au sens de la loi organique n 12-05 du 18 safar 1433 correspondant au 12 janvier 2012 relative à l'information.

L'Etat veille également à la « sécurité des réseaux de télécommunications, à la continuité et à la régularité des services offerts aux publics, au respect des règles d'une concurrence loyale entre les opérateurs et à l'égard des usagers et clients, à la fourniture conforme aux prescriptions légales et réglementaires du ser-

vice universel, au respect des prescriptions exigées en matière de défense nationale et de sécurité publique, au respect des principes de la morale, au respect, par les opérateurs, de leurs obligations légales et réglementaires ».

La loi énonce, en outre, que l'Etat, dispose, dans le cadre de ses prérogatives de contrôle de la poste, de « l'usage exclusif du territoire postal et en assure l'exploitation par des opérateurs selon les conditions et modalités d'exploitation définies par les dispositions de cette loi ».

Dans le cadre de ses prérogatives de contrôle des télécommunications, l'Etat « exerce, conformément aux dispositions constitutionnelles, de la souveraineté sur l'ensemble de son espace hertzien et de l'usage exclusif du spectre des fréquences radioélectriques ».

Le texte de loi relatif au commerce électronique fixe, quant à lui, les conditions contractuelles du e-consommateur, les informations pour la constitution du contrat et les informations obligatoires que doit contenir le contrat électronique. Concernant les transactions commerciales transfrontalières, le texte de loi indique que la vente par voie électronique d'un bien ou d'un service par un fournisseur résident à un e-consommateur établi dans un pays étranger, est dispensée des formalités de contrôle du commerce extérieur et des changes, lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinar de la limite fixée par la législation en vigueur. Cependant, le produit de cette vente doit, après son paiement, être porté sur le



compte de l'e-fournisseur domicilié en Algérie auprès d'une banque agréée par la Banque d'Algérie, ou auprès d'Algérie Poste.

Lorsque l'achat électronique se fait à partir de l'Algérie par un e-consommateur auprès d'un e-fournisseur établi dans un autre pays et destiné exclusivement à un usage personnel, il est aussi dispensé des formalités du commerce extérieur et des changes lorsque sa valeur n'excède pas l'équivalent en dinar de la limite fixée par la législation en vigueur.

Par ailleurs, il est stipulé que les transactions qui sont interdites sont celles portant sur les jeux de hasard, paris et loteries, les boissons alcoolisées et tabac, les produits pharmaceutiques, les produits portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, industrielle ou commerciale, tout bien ou service prohibé par la législation en vigueur, ainsi que tout bien ou service soumis à l'établissement d'un acte authentique.

De même, est interdite toute transaction par voie électronique des matériels, équipements et produits sensibles définis par la réglementation en

vigueur ainsi que tout autre produit ou service pouvant porter atteinte aux intérêts de la Défense nationale, à l'ordre public et à la sécurité publique.

Lorsque le paiement est électronique, il est effectué à travers des plateformes de paiement dédiées, mises en place et exploitées exclusivement par les banques agréées par la Banque d'Algérie ou Bien Algérie Poste, et connectées à tout type de terminal de paiement électronique via le réseau de l'opérateur public de télécommunications. Dans le chapitre consacré au contrôle du e-fournisseur et à la constatation d'infractions, le texte indique qu'outre les officiers et agents de la police judiciaire prévus par le code des procédures pénales, sont habilités à constater les infractions aux dispositions de ce texte.

En fonction de la nature des infractions, des amendes sont prévues allant entre 50.000 DA et 2 millions de DA, auxquelles s'ajoute la radiation du registre du commerce, la fermeture du site web, et ce, sans préjudice de l'application de peines plus sévères prévues par la législation en vigueur.

MME IMANE HOUDA FARAOUN L'A AFFIRMÉ MARDI : «Les cadres de l'ARTP tenus au secret professionnel au termes du nouveau texte de loi»

La ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Imane Houda Faraoun a affirmé, mardi à Alger, que le nouveau texte de loi définissant les règles générales relatives à la Poste et aux communications électroniques impose aux cadres de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARTP) le secret professionnel total dans le traitement des données des opérateurs et leur interdit de travailler dans le domaine de la télécommunication même après l'avoir quitté.

« L'ARTP a toujours été indépendante mais elle est renforcée dans un seul domaine, en l'occurrence la confidentialité des informations des opérateurs », a souligné la ministre en réponse aux questions des membres du Conseil de la nation à l'issue de la présentation de ce texte, précisant que « les opérateurs refusaient parfois de fournir des données nécessaires en raison de la confidentialité des informations économiques et la propriété intellectuelle et industrielle et que le présent texte impose aux cadres de l'ARTP le secret

professionnel et une période d'interdiction d'activité dans le domaine des télécommunications après leur départ ».

Par ailleurs, la ministre a fait savoir que la nouveauté dans ce texte de loi concerne l'investissement à travers « l'autorisation publique » au profit des jeunes investisseurs algériens tant dans le cadre de la petite et moyenne entreprise (PME) que la grande entreprise.

Soulignant que « les entreprises qui déposent des dossiers sont confrontés à la complexité des procédures administratives puisque toute activité exige l'obtention d'une autorisation distincte, ce qui peut durer parfois 3 ans et amène parfois l'investisseur à désertir ce secteur au profit d'autres secteurs », Mme Faraoun a indiqué « l'autorisation publique permettra, après son homologation, aux investisseurs de travailler dans tous les domaines des télécommunications ».

S'agissant du contrôle parental et des procédures de sécurité, la ministre a fait état de « deux projets de loi, le premier concerne la cybercriminalité dont l'éla-

boration est en cours au niveau du ministère de la Justice et le deuxième sur la sécurité cybernétique et la sécurité des équipements en élaboration par les cadres de son département », souhaitant « sa présentation dans les prochains mois ».

Dans son rapport préliminaire sur le projet de loi définissant les règles générales relatives à la Poste et aux communications électroniques qui sera présenté pour adoption lors d'une séance plénière jeudi, la commission de l'équipement et du développement local a estimé que le présent texte constitue « un cadre général pour le développement du secteur de la Poste et des communications électroniques d'autant qu'il répond aux exigences de la conjoncture à travers l'organisation des différents secteurs socio-économiques ».

Les questions des membres du Conseil de la nation, qui ont valorisé le projet de loi, ont porté sur la perte de colis, le rôle de l'ARTP et la protection des enfants des certains sites web ainsi que la nécessité de doter toutes les régions du pays du téléphone fixe et de l'internet

38^E ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DU ZIMBABWE Le Président Bouteflika félicite le Président Emmerson Mnangagwa

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message de félicitations à son homologue zimbabwéen, Emmerson Mnangagwa, à l'occasion de la célébration du 38e anniversaire de l'indépendance de son pays, dans lequel il lui a réitéré sa «ferme volonté» d'œuvrer au raffermissement et à la diversification de la coopération économique bilatérale.

La célébration par la République du Zimbabwe du 38e anniversaire de son indépendance «m'offre l'agréable occasion de vous présenter, au nom du peuple et du gouvernement algériens et en mon nom personnel, nos chaleureuses félicitations et mes vœux les meilleurs de santé et de bien-être pour vous-même, et davantage de progrès et de prospérité pour le peuple zimbabwéen frère », a écrit le président Bouteflika dans son message «Je saisis cette heureuse opportunité pour relever, avec satisfaction, la qualité des liens d'amitié et de solidarité qui unissent l'Algérie et le Zimbabwe et réitérer ma ferme volonté d'œuvrer, avec vous, au raffermissement et à la diversification de notre coopération économique bilatérale dans l'intérêt commun de nos deux pays et de nos deux peuples frères», a souligné le chef de l'Etat «Je voudrais également, vous réaffirmer mon engagement à perpétuer



notre traditionnelle concertation sur les questions d'intérêt commun et notre action commune en faveur du renforcement du rôle de l'Union afri-

caine pour la réalisation des idéaux et des objectifs de paix, de stabilité et de développement», a ajouté le président de la République.

COMMISSION MIXTE ALGÉRO-SAOUDIENNE: Signature de 3 accords à Ryadh

Les travaux de la 13e commission mixte algéro-saoudienne se sont soldés par la signature, hier à Ryadh, de trois accords dans les domaines de l'investissement, de la normalisation et en matière de relations internationales, a indiqué le ministère de l'Industrie et des mines dans un communiqué. Cette commis-

sion algéro-saoudienne, dont les travaux se sont déroulés à Ryadh les 17 et 18 avril, a été co-présidée par le ministre de l'Industrie et des Mines, M. Youcef Yousfi, et le ministre saoudien du Commerce et de l'investissement, Madjed Bin Abdellah Al Qasabi. En marge de cette commission, le ministre a eu des entretiens avec

M. El Qassabi, ainsi que le ministre de l'Energie, de l'Industrie et des ressources minérales, M. Khalid Ben Abdelaziz El Falih, note le communiqué. Selon la même source, les discussions ont porté sur la coopération bilatérale et son renforcement dans les domaines de l'industrie et des mines. M. Yousfi s'est aussi

entretenu avec le commissaire de l'Autorité générale saoudienne de l'investissement, M. Ibrahim Ben Abderrahmane Et Omar, ainsi qu'avec les dirigeants de quelques sociétés saoudiennes. Pour rappel, la 12e session de la commission mixte algéro-saoudienne s'était tenue en février 2017 à Alger.

ALGÉRIE-GUINÉE:

Bedoui appelle à Conakry à la nécessité d'activer les mécanismes de suivi des décisions de la Commission mixte

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Noureddine Bedoui a mis l'accent à partir de Conakry, sur l'importance d'activer les mécanismes nécessaires au suivi des décisions de la commission mixte algéro-guinéenne, a indiqué hier un communiqué du ministère.

Lors de sa visite, de trois jours, en République de Guinée, M. Bedoui a mis en avant l'importance des relations bilatérales unissant les deux pays, d'autant que les deux chefs d'Etats avaient exprimé la volonté de «les promouvoir et de les dynamiser davantage».

M. Bedoui qui a rappelé la mise en place d'une commission mixte algéro-guinéenne, à la faveur de la visite de son homologue guinéen en Algérie en 2017, a mis en exergue, dans ce sens, la «volonté commune d'établir des mécanismes permettant d'assurer le suivi des décisions et recommandations de cette Commission».

Le ministre de l'Intérieur avait entamé sa visite, en se rendant au centre des télécommunications du ministère guinéen de la Sécurité et de la Protection civile, puis à l'Ecole nationale de la police et de la protection civile à Kagbélén où il a assisté à une exhibition exécutée par les élèves de

l'école, précédée par une minute de silence observée à la mémoire des victimes du crash de l'avion militaire, survenu mercredi dernier à Blida. M. Bedoui a visionné également une projection sur les activités de l'école, depuis sa création, démontrant «l'efficacité et le rôle des officiers guinéens, dont ceux formés dans les écoles algériennes».

Au deuxième jour de cette visite, le ministre a procédé avec son homologue guinéen, Abdoul Kabélé Camara, à la signature d'un accord de coopération dans le domaine de la sécurité publique et de la protection civile.

M. Bedoui a également visité plusieurs instances gouvernementales relevant du ministère guinéen de la Sécurité publique et de la protection civile notamment le centre de police de Mamoto, l'Unité mobile d'intervention et de sécurité et la Direction nationale de la protection civile au centre ville de Conakry.

S'exprimant à cette occasion, le ministre de l'intérieur a indiqué que cet accord «permettra d'enrichir le cadre juridique et renforcer les échanges entre les institutions de la Police et de la Protection civile des deux pays».

Il a mis en avant, dans ce sens, la disposition de l'Algérie à «accompa-

gner le processus de renforcement des capacités et des compétences de la Police guinéenne», et ce à travers l'organisation de cycles de formation dans les différentes spécialités liées à la lutte contre la criminalité transcontinentale, sous toutes ses formes, soulignant que ces mesures cibleront également le secteur de la Protection civile pour «promouvoir la coopération dans ce domaine afin de renforcer les capacités de la protection civile guinéenne». Dans ce cadre, M. Bedoui qui a été reçu par le ministre des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger, Mamady Touré, a appelé au «renforcement des échanges et des relations avec la Guinée, notamment en matière de formation et de soutien technique».

Pour sa part, M. Touré a affirmé que la visite de M. Bedoui «revêt une forte symbolique et permettra d'insuffler une nouvelle dynamique aux relations algéro-guinéennes».

Lors de l'audience accordée par le ministre guinéen de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Bouréma Condé, M. Bedoui a évoqué l'installation des mécanismes de la coopération bilatérale dans ce domaine, soulignant la disponibilité de son secteur à procéder un échange d'expériences pour relancer les sessions de formation.

ALGÉRIE/ÉTATS-UNIS Hamel évoque avec l'ambassadeur américain les moyens de renforcer la coopération sécuritaire bilatérale

Le Directeur général de la Sûreté nationale, le général-major Abdelghani Hamel a passé en revue hier à Alger, avec l'ambassadeur américain, John Desrocher, les voies et moyens de consolidation de la coopération sécuritaire entre l'Algérie et les Etats-Unis, a indiqué hier un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Lors de cette audience, le Général major Hamel a exprimé «la disponibilité de la DGSN à promouvoir les voies et moyens de la coopération sécuritaire entre la police algérienne et son homologue américaine en matière de lutte contre la criminalité, d'échange d'expériences et de renforcement des capacités opérationnelles dans le cadre de la coopération bilatérale ou à travers les mécanismes et instances internationales et régionales de coopération, conformément aux aspirations des dirigeants des deux pays», a précisé le communiqué.

A cette occasion, le général-major Abdelghani Hamel a affirmé que «les défis sécuritaires communs nécessitent une réponse unifiée et globale aux différentes formes de criminalité, tant au niveau international que régional».

Pour sa part, l'ambassadeur américain a salué «le professionnalisme de la police algérienne et son rôle crucial aux niveaux régional et international», exprimant «sa disponibilité pour le développement des domaines de coopération entre les polices des deux pays en vue de s'adapter aux évolutions en matière de criminalité et de moyens d'y faire face».

Lors de cette rencontre, les deux parties ont évoqué «les relations privilégiées entre les deux pays, notamment en ce qui concerne l'instauration des bases d'une coopération sécuritaire intégrée et les voies de sa consolidation à travers le développement des domaines d'échange d'expertises et d'expériences à l'instar de la formation spécialisée, l'utilisation des technologies modernes en vue d'améliorer les performances et de relever les défis sécuritaires dont les nouvelles formes de criminalité et les crimes transfrontaliers», a conclu le communiqué.

ALGÉRIE-BAHREÏN La nécessité d'approfondir le dialogue et la concertation interparlementaire soulignée par M. Bensalah et l'ambassadeur bahreïni à Alger

Le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah a reçu, hier à Alger, le nouvel ambassadeur du Royaume de Bahreïn, Fouad Saddek El Baharna, avec lequel il a évoqué l'importance du renforcement «des relations bilatérales et de l'approfondissement du dialogue et de la concertation interparlementaire, ainsi que d'autres volets relatifs à la situation prévalant dans la région», a indiqué un communiqué du Conseil. La rencontre a permis «d'aborder les domaines de coopération et les opportunités offertes dans les deux pays frères, permettant d'établir un partenariat mutuellement bénéfique», a précisé le communiqué.

Par ailleurs, les deux parties ont réaffirmé «leur volonté d'approfondir le dialogue et la concertation interparlementaire, au mieux des intérêts communs des deux peuples frères».

APS

ALGÉRIE - ARABIE SAOUDITE Réunion du Comité ministériel de suivi Opep-non Opep les 19 et 20 avril à Djeddah



Le ministre de l'Énergie, M. Mustapha Guitouni, participera à la 8ème réunion du Comité ministériel conjoint de suivi des pays de l'Opep et des pays non Opep (JMCC) qui se tiendra les 19 et 20 avril courant à Djeddah (Arabie saoudite), a indiqué mardi le ministère dans un communiqué.

Cette réunion sera consacrée «aux développements récents du marché pétrolier international» ainsi qu'à l'examen des niveaux de «conformité» des engagements de baisse de la production des pays de l'Opep et producteurs de pétrole non-Opep, a ajouté la même source.

Elle sera précédée par la réunion du Comité technique mixte Opep-non Opep.

Pour rappel, le JMCC a été créé à la suite de la 17ème Conférence ministérielle de l'Opep tenue en novembre 2016 et de la Déclaration de coopération ultérieure faite lors de la réunion ministérielle conjointe Opep-non Opep tenue en décembre 2016 à Vienne.

Lors de la réunion de décembre 2016, onze (11) producteurs de pétrole non-Opep ont coopéré avec les 13 pays membres de l'Opep dans un effort concerté en vue de rééquilibrer le marché mondial du pétrole grâce à un ajustement de la production combinée de 1,8 million de barils par jour.

Les 11 pays producteurs de pétrole non Opep concernés par cet accord sont l'Azerbaïdjan, Brunei, Bahreïn, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Malaisie, Mexique, Oman, Russie, Soudan et Sud Soudan.

Le JMCC est chargé de veiller à ce que les objectifs de la 17ème Conférence ministérielle de l'Opep et de la Déclaration de coopération soient réalisés grâce à la mise en œuvre des ajustements volontaires de la production de pétrole des pays Opep et non Opep signataires de l'accord de coopération, rappelle encore le ministère.

Ce Comité facilitera également l'échange d'analyses et de perspectives conjointes, ce qui fournira une contribution précieuse à l'évaluation du processus de conformité.

Le JMCC est composé de trois pays membres de l'Opep (Algérie, Koweït et Venezuela) et de deux pays non membres de l'Opep (Russie et Oman).

C'est lors de la tenue à Alger de la 17ème réunion extraordinaire de la Conférence ministérielle de l'Opep en septembre 2016 que les pays membres de l'Opep avaient décidé d'ajuster leur production dans un intervalle de 32,5 à 33 mbj et de créer un Comité de haut niveau présidé par l'Algérie en vue d'élaborer les détails de l'accord.

Ces détails ont été définis dans une proposition algérienne adoptée lors de la 17ème réunion ordinaire de la Conférence tenue en novembre 2016 à Vienne.

Le haut comité a également tenu des réunions avec des pays non membres de l'organisation.

Ces discussions ont abouti à la signature de l'Accord de coopération entre les pays membres de l'Opep et les pays non-Opep participants à la réunion de décembre 2016.

A noter, l'Opep et ces partenaires non Opep sont convenus de prolonger jusqu'à fin 2018 leur accord de réduction de la production en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

ALGÉRIE : Le FMI prévoit une réduction progressive du déficit budgétaire global à partir de 2019

L'Algérie devrait enregistrer une baisse progressive de son déficit budgétaire global à partir de 2019 pour atteindre l'équilibre en 2022, a prévu le Fonds monétaire international (FMI), dans son rapport monitorer des finances publiques, publié hier à Washington.

Selon ce document qui examine la conduite des politiques budgétaires dans le monde, le solde budgétaire global de l'Algérie devrait s'établir à -7,9 % du PIB en 2018, contre une prévision initiale de 1,1% anticipée dans l'édition d'octobre dernier.

La révision à la hausse de cet important indicateur de la situation des finances publiques pourrait s'expliquer par les nouvelles mesures budgétaires du gouvernement de soutenir massivement la croissance via la dépense publique, ce qui va se traduire par une hausse du déficit.

Les autorités devraient reprendre le processus de rééquilibrage budgétaire vers le milieu de 2019, selon les projections de la Banque Mondiale publiées lundi.

Même en hausse, la projection de 2018 est de loin inférieure aux taux atteints en 2015 et 2016 lorsque le déficit s'est creusé respectivement à -15,3% et -13,1% du PIB.

Selon les nouvelles prévisions, le déficit devrait baisser à -4,6% du PIB en 2019, -3,2% en 2020, -2,1% en 2021 et à 0% en 2022.

Par ailleurs, les revenus de l'Algérie qui ont pâti ces dernières années de la



chute des cours de pétrole devraient s'inscrire légèrement à la baisse à 28,7% du PIB en 2018 contre 29,9% en 2017. Cette tendance baissière se maintiendra jusqu'à 2023, avance le FMI.

L'institution de Bretton Woods prévoit le maintien des dépenses en 2018 qui devraient représenter 36,5% du PIB contre 36,3% en 2017.

Le niveau des dépenses en 2019 se situera autour de 31,1% du PIB.

La dette publique s'établira à 33,3% du PIB cette année contre 25,8%

en 2017. Dans ce rapport présenté mercredi à Washington à l'occasion des réunions de printemps du FMI et du Groupe de la Banque Mondiale, le prêteur en dernier ressort a appelé les pays membres à éviter «les politiques procycliques qui fournissent des stimulants inutiles à l'économie lorsque l'activité «est déjà relancée».

Le FMI a recommandé aux gouvernements de respecter leurs plans budgétaires et de réduire fortement les déficits et la dette.

DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT EN HYDROCARBURES : Ould Kaddour : «La sécurité et la stabilité du pays, un élément fondamental»

Le Président directeur général du groupe Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour, a affirmé, hier à Oran, que la sécurité et la stabilité du pays sont des éléments fondamentaux pour le développement du partenariat du secteur des hydrocarbures.

«Pour nos partenaires, la sécurité et la stabilité de l'Algérie sont des éléments fondamentaux pour y revenir», a déclaré le P-dg de la Compagnie pétrolière nationale à la presse, en marge des JST 11, soulignant que «la crainte qui fait suite à l'événement de Tiguertourine est dépassée».

Pour Abdelmoumen Ould Kaddour, «il faut reconnaître que grâce aux orientations et décisions du Président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et du ministère de la



Défense nationale, «l'Algérie est un pays sûr», estimant que la sécurité est fondamentale dans le développement

du partenariat en hydrocarbures.

Il a relevé, à ce titre, que des délégations américaines et autres se sont montrées satisfaites après avoir visité des champs pétroliers dans le Sud algérien.

A une question sur la possibilité d'une action d'investissement et de partenariat avec la Compagnie pétrolière américaine, Exxon Mobil, le PDG de Sonatrach a répondu «nous avons tenu trois réunions avec eux et les discussions sont en cours». Les JST 11 se poursuivent mercredi en cette troisième et avant-dernière journée des travaux organisés au Centre des conventions d'Oran (CCO), à travers des tables rondes, des ateliers et des conférences, ainsi qu'une exposition sur les métiers pétroliers.

11^E ÉDITION DES JST DE SONATRACH : Signature d'une convention cadre entre le groupe Sonatrach et l'Agence spatiale algérienne

Une convention cadre a été signée, mardi soir à Oran, entre le Groupe Sonatrach et l'Agence spatiale algérienne (ASAL) en marge de la 11e édition des Journées scientifiques et techniques (JST) de Sonatrach. S'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre des orientations visant la promotion de l'outil national de production, la convention a été signée par le Président directeur général de Sonatrach, Abdelmoumen Ould Kaddour et le Directeur général de l'ASAL, Oussedik Azzedine. S'exprimant lors d'une conférence de presse en marge de la cérémonie de signature de la convention, le PDG de Sonatrach a

affirmé que la convention «permettra de renforcer la coordination entre les deux parties à travers l'exploitation des technologies spatiales et leurs applications dans la fabrication, l'étude et la mise en œuvre des projets de développement des différentes activités de la compagnie nationale qui bénéficiera en outre d'une assistance en matière d'analyse et de prise des décisions adéquates». L'ASAL se chargera en vertu de cette convention de fournir au Groupe Sonatrach des données et images spatiales, des systèmes de communication par satellite ainsi que des prestations de consultation et d'assistance technique nécessaires au renforce-

ment des services de communication par satellite, a-t-on précisé. Des actions de formation et des postes d'emploi sont également prévus dans le cadre de cette convention, ajoute le même responsable, qui a relevé que le Groupe Sonatrach ambitionnait d'atteindre «une prise en charge, par les entreprises algériennes, d'un taux de 40% de son plan de charge dans les prochaines années, ce qui permettra a-t-il expliqué de développer l'économie nationale». Par ailleurs, le PDG de Sonatrach a annoncé l'organisation, juin prochain, d'une rencontre qui sera consacrée à la présentation du plan de développement de la compagnie natio-

nale pour la période 2018-2022 et à l'exposition de ses différentes réalisations, et ce en présence d'entreprises locales, publiques et privées, qui pourront prendre connaissance des capacités de réalisation à travers le territoire national. Pour sa part, le DG de l'ASAL a assuré que cette convention était une opportunité pour l'Agence qui s'engage à réaliser des cartes et à soutenir et sécuriser les zones industrielles et les réseaux de transport et d'exploration du pétrole.

En matière de télécommunications, l'ensemble des sites relevant de Sonatrach, particulièrement au Sud, seront reliés, a ajouté le même responsable.

SUSPENSION PROVISOIRE D'IMPORTATIONS : La réaction de l'UE est «contradictoire» selon le CNES

La réaction de l'Union européenne (UE) à l'égard des mesures prises par l'Algérie pour faire face au déséquilibre de sa balance des paiements est «contradictoire» et «paradoxe», a affirmé hier le vice-président du Conseil national économique et social (CNES), Mustapha Mekideche.

S'exprimant sur les ondes de la Radio nationale, M. Mekideche a considéré que la réaction de l'UE, qui a même suscité des critiques de la part du Forum des chefs d'entreprises (FCE) et de l'UGTA, intervenait dans un contexte et un timing «particulièrement mal choisis».

En effet, a-t-il expliqué, la réaction de l'UE vis-à-vis des mesures prises par l'Algérie, à travers la suspension provisoire de certaines importations, sur la base du principe de la sauvegarde de l'économie nationale, intervient au moment où les échanges économiques avec les pays membres de l'UE se développent.

A ce propos, il a relevé que cette attitude de l'UE se manifeste alors que des accords importants dans le domaine des hydrocarbures ont été conclus récemment entre l'Algérie et l'Italie, et que des partenariats entre des entreprises européennes et algériennes se sont noués dans le secteur de l'automobile, sans compter la levée des restrictions à l'importation de certains intrants nécessaires à l'économie algérienne.

A ce propos, M. Mekideche a constaté une hausse de la facture d'importations SKD et CKD au profit de constructeurs automobiles européens (français et allemands). Le



vice-président du CNES a déploré l'absence d'une attitude «plus compréhensive» de la part des partenaires économiques européens à un moment où l'Algérie est confrontée à une baisse drastique de ses recettes en devises.

Pourtant, a-t-il poursuivi, les exportations de l'UE vers l'Algérie n'ont pas connu une forte baisse puisqu'elles sont passées de 22 milliards de dollars en 2016 à 20 milliards de dollars en 2017, sachant que les exportations européennes représentent la moitié du montant de la facture globale des importations de l'Algérie. Dans ce sillage, M. Mekideche a aussi regretté l'«asymétrie» persistante sur le plan économique entre l'UE et l'Algérie depuis 2005, date de la signature de l'Accord d'association avec l'UE.

Pour réduire cette asymé-

trie, qui est en faveur de l'UE, a-t-il préconisé, cela devrait passer par le développement des activités dans le secteur privé et la concrétisation des investissements au-delà des échanges commerciaux dans lesquels ne devrait pas se limiter la coopération entre l'UE et l'Algérie.

Pour rappel, le FCE et l'UGTA avaient exprimé mardi leur «préoccupation à la suite de déclarations récurrentes de hauts responsables d'institutions de l'Union européenne sur les mesures engagées par l'Algérie pour faire face au déséquilibre important de la balance des paiements et au déficit budgétaire qui menaçaient sa souveraineté financière et économique».

Dans une déclaration commune, le FCE et l'UGTA avaient noté que ces mesures

de protection ne remettent nullement en cause la volonté de l'Algérie de consolider sa coopération économique avec ses partenaires stratégiques dont l'UE fait partie.

Pour sa part, le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, avait appelé, lors du forum d'affaires algéro-espagnol tenu en début avril à Alger en présence de son homologue espagnol, Mariano Rajoy Brey, à la «compréhension» des fournisseurs traditionnels de l'Algérie quant aux mesures de sauvegarde commerciale prises par le gouvernement algérien pour rééquilibrer la balance des paiements.

«Je me dois de vous dire que l'Algérie traverse une période difficile financièrement du fait de la chute des prix des hydrocarbures qui ont gravement affecté sa balance des paiements», avait-il expliqué. Devant cette situation, «le gouvernement, qui a décidé de préserver la dynamique de croissance économique et de développement social et culturel, a pris les mesures qui s'imposaient, notamment des dispositions transitoires de sauvegarde en matière de commerce extérieur», avait soutenu M. Ouyahia qui avait espéré la «compréhension» des fournisseurs traditionnels, et ce, «dans le cadre de la solidarité».

MARCHÉ DE LA VIANDE BOVINE L'Union européenne mise sur le partenariat algérien

Amar CHEKAR

Pour se faire, l'association FME, travaille en étroite collaboration avec la grande mosquée de Paris en l'invitant sur les lieux de l'abattage, afin de s'informer sur la chaîne de production jusqu'à la commercialisation des produits dans les règles et le respect de la religion musulmane. « Nous voulons placer nos produits sur le marché algérien dans le cadre du marché et de la concurrence, mais sans pour autant se présenter en concurrent des importateurs de la viande bovine », a souligné Marc Feunteun, président de l'association French Meat Export, lors d'un déjeuner presse à Alger. Trois responsables de grandes entreprises européennes à savoir les firmes SVA, groupe Collet et l'association French Meat Export, toutes spécialisées dans la production de la viande bovine, ont effectué une visite de travail, afin de prospecter le marché national qui enregistre un taux de 55% en termes d'autosuffisance. L'Algérie qui compte 2 millions de têtes bovines et 25 millions de têtes ovines seulement, dont les chiffres sont jugés très insuffisants pour satisfaire les besoins du consommateur, est appelé à développer davantage la diversification des viandes au lieu de rester figés dans les mêmes produits demandé depuis, a-t-on affirmé.

Il s'agit donc de trouver des possibilités de placer le produit européen sur le marché algérien qui n'arrive toujours pas à satisfaire la demande d'une large catégorie sociale qui ne peut se permettre des viandes qui dépassent les 1600DA/kg. Interrogé sur la question des prix qui peuvent changer vers la baisse après l'arrivée de la viande bovine, le conférencier a répondu à demi-mot que les prix vont certainement s'aligner sur les prix existants déjà, mais le véritable souci de l'association des French Meat Export de la Bretagne, c'est de miser beaucoup plus sur la qualité des produits à commercialiser en Algérie. Citant les principales cibles pour satisfaire les besoins, qui commencent par les grands événements, les mariages, les naissances, les réceptions, le mois de Ramadhan qui enregistre un grand marché annuel, le président de l'association FME (French Meat Export) s'est réjoui de la qualité de ses rencontres avec les partenaires algériens qui ont montré une grande expérience et savoir-faire en la matière.

Une viande européenne dans le respect de la tradition algérienne

L'Algérie représente en effet, un gros potentiel en matière de viande bovine, ingrédient qui demeure indispensable pour la cuisine algérienne, et c'est dans ce contexte que la viande bovine européenne interviendra justement pour offrir au consommateur algérien, le meilleur rapport qualité/prix, tout en mettant à profit la proximité géographique entre l'Algérie et l'Europe, afin de réduire les coûts qui reviennent trop cher en allant jusqu'en Inde et au Brésil, a-t-on indiqué. Les conférenciers ont toutefois assuré que l'abattage se fait dans le respect de la tradition et de la religion musulmanes.

Pour se faire, l'association FME, travaille en étroite collaboration avec la grande mosquée de Paris en l'invitant sur les lieux de l'abattage, afin de s'informer sur toutes la chaîne de production jusqu'à la commercialisation des produits dans les règles et le respect de la religion musulmane.

Les conférenciers ont souligné qu'il est donc utile de placer sur le marché local de la viande européenne de qualité, produite selon un mode d'élevage naturel. En France et à titre d'exemple, les bovins sont nourris à 80% d'herbe et de foin et à 92% d'aliments végétaux provenant de la ferme, en plus de la traçabilité exemplaire, obligatoire dans toute l'Europe.

Faisant la promotion de la viande bovine européenne dans le respect des règles du marché de la concurrence et de la tradition, les conférenciers ont souligné que l'Europe est classé 3^e producteur mondial de viande bovine. Il est question de 7,8 millions de tonnes produites en 2016, 20% de cette production provient de la France en tant que premier producteur européen. Comptant bien sur l'apport des médias pour faire avancer la viande bovine sur le marché algérien, le président de l'association FME a souligné en marge de la conférence que les viandes bovines des entreprises française sont présentes sur le marché algérien depuis plus de 4 ans, mais, elle veulent augmenter leurs parts du marché algérien, beaucoup plus en appoint que fournisseurs clé pour répondre à la demande des besoins du marché national. Nous sommes loin de répondre aux grands besoins du marché de la viande bovine, mais, c'est juste un plus pour l'économie française dans le secteur.

TRANSPORT MARITIME : L'ENTMV demande le rééchelonnement de sa dette

Le Directeur général de l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV), Ahcène Guerairia, a plaidé mardi à Alger pour un rééchelonnement de la dette de l'entreprise, laquelle constitue l'un des principaux obstacles qui entravent la réalisation de son programme de développement.

Intervenant sur l'extension des ports et leur rôle dans le développement économique, lors d'une journée parlementaire à l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Guerairia a affirmé que «l'ENTMV aspire à un rééchelonnement de sa dette ou la prolongation des délais de remboursement».

La dette de l'entreprise induite par l'acquisition de trois car-ferries en 1995, 2004 et 2005 s'élève à près de 1,7 milliard DA. Le Conseil des participations de l'Etat (CPE) a effectué en 2012 un rééchelonnement de cette dette sur une durée de 8 ans, soit jusqu'à 2020.

Le DG a demandé le renforcement des structures de base de l'entreprise, à

travers l'acquisition de nouveaux navires, en tenant compte de la durée de remboursement de la dette, estimant qu'il est normal que toute entreprise de droit algérien activant dans ce domaine stratégique jouisse de l'appui financier de l'Etat pour renforcer sa situation».

Il a appelé, d'autre part, à la révision des tarifs appliqués par l'administration des ports publics indexés sur la base de la valeur du Dollar américain, alors que «le rapport est établi entre deux parties algériennes», et ce de par la nécessité de réviser les prix «exorbitants» du carburant.

Aussi, l'entreprise est tenue d'effectuer certaines dépenses dans le cadre des engagements internationaux liés aux navires, dont le montage de pièces de rechange pour le traitement de l'eau de mer qui coûte à l'entreprise près de 400 000 euros par navire et le montage de pièces de rechange pour le traitement des émanations de gaz, dont le coût oscille entre 4 et 5 millions de dollars par

navire. En dépit des difficultés, l'entreprise a réussi néanmoins à augmenter sa part de marché de transport maritime vers la France de 56% en 2007 à 76% en 2017, en sus de l'ouverture d'une ligne qui connaît une forte affluence vers Gênes (Italie). L'ENTMV a réussi à réduire les charges de près de 7,6 millions d'euros depuis 2015. Concernant son programme de développement, M. Guerairia a précisé que l'entreprise aspire à ouvrir de nouvelles lignes maritimes pour le développement du tourisme et à réaliser des arrangements sur le car-ferry Tariq Ibn Ziyad, dont l'acquisition remonte à 23 ans pour l'orienter ultérieurement vers la navigation côtière nationale pour le transport de marchandises par voie maritime.

Par ailleurs, l'entreprise envisage d'effectuer des croisières en Méditerranée après l'acquisition d'un car-ferry auprès d'un groupe chinois, d'autant qu'elle bénéficie d'une autosuffisance en termes de carburant et de provisions.

TRANSPORT FERROVIAIRE La SNTF compte couvrir la totalité des charges à l'horizon 2019

Le Directeur général de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF), Yacine Bendjaballah, a indiqué mardi à Alger que son entreprise visait à augmenter son chiffre d'affaires de manière à couvrir tous les frais d'exploitation à l'horizon 2019.

Intervenant lors d'une journée parlementaire sur le rôle des secteurs des Transports et de la Poste et des Télécommunications dans le développe-

ment économique, organisée à l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Bendjaballah a fait savoir que la SNTF avait engagé en 2015 un programme permettant à son chiffre d'affaires la couverture de toutes les charges composées essentiellement du coût de maintenance des lignes et des parcs de trains et de carburant à partir de 2019. Selon le directeur général, le bilan d'activité de la société entre 2015 et 2017 était

«ordinaire» avant que son rythme ne commence à s'accélérer dès le début de 2018 ce qui est un bon signe pour la réalisation des objectifs tracés. Il a mis en avant, également, les objectifs du secteur dans le domaine des transports ferroviaires visant le réaménagement des rails à Alger, à Oran, à Annaba et à Constantine outre la réalisation d'un contournement des Hauts Plateaux et son électrification graduelle.

Concernant les conditions d'activité dans ce secteur, M. Bendjaballah a indiqué que les conducteurs de trains rencontrent de grandes difficultés en raison du manque de civisme chez les citoyens. «Ce métier enregistre une fuite de son personnel en raison de certaines pratiques inciviques et de dangers auxquels sont exposés au quotidien les travailleurs des trains», a-t-il déploré.

APS

TISSEMSILT Les citoyens de l'Ouarsenis enterrent leurs chahids dans la douleur et le deuil

Abed Meghit

Cette catastrophe est trop dure, nous sommes de tout cœur avec les parents des victimes. Que Dieu les garde au paradis.

Nous espérons que cela n'arrivera plus jamais et nous voulons savoir comment cela a pu arriver". La wilaya de Tissemsilt a recensé sept de ses enfants ayant péri dans le crash de l'avion survenu mercredi dernier, à Boufarik.

Un mouvement de compassion est vécu par toute la population locale avec ces victimes, toutes issues de familles modestes et habitant les zones éparses de la wilaya.

Les autorités locales se sont manifestées et ont présenté leurs condoléances aux familles frappées par cette douleur.

«Nous sommes très touchés et très sensibles par ce qui est arrivé et nous exprimons notre solidarité avec les familles» ont réagi, le wali par intérim de Tissemsilt, le commandant du secteur militaire, le commandant du groupement de la Gendarmerie Nationale, le chef de sûreté de wilaya juste après l'annonce du bilan du terrible accident.

Pour les victimes, nous recensons Talloul Khaled de Bordj Emir Abdelkader, il a laissé un enfant, Achir Abdellah de Bordj Emir Abdelkader, Balli Ali de Tamallahet, Ghandour Ali de Sidi Slimane, il a laissé trois enfants, Kasri Hocine de Youssoufia, Merzoug Fethi de Laâyoune et Ferdjani Sahli de Ouled Bessem.

Par ailleurs, Balli Ali a été inhumé au cimetière du douar Ghouafli dans la commune de Tamallahet, Talloul Khaled a été inhumé au cimetière de Bordj Emir Abdelkader et Merzoug Fethi a été inhumé au cimetière de Sidi Rabah à Laâyoune et Ferdjani Sahli Fethi a été inhumé au cimetière de Ouled Bessem.

Toute la wilaya de Tissemsilt qui n'a cessé de le pleurer depuis mercredi dernier, dès que l'annonce des décès a été confirmée par le Ministère de la Défense Nationale.

Leurs familles, leurs amis, leurs proches étaient tous présents, ainsi que les autorités locales civiles et militaires, hier et avant-hier pour recevoir la dépouille mortuaire qu'ils attendaient avec impatience après l'annonce de cette tragédie.

Ce n'est qu'hier que le corps du jeune Balli Ali de Tamallahet a pu être acheminé vers sa dernière demeure.

Ainsi que les corps de Talloul Khaled de Bordj Emir Abdelkader, de Merzoug Fethi de Laâyoune et de Ferdjani Sahli d'Ouled Bessem ont pu être acheminés vers leurs dernières demeures.

Les chahids, victimes du crash de l'avion militaire de Boufarik, Balli Ali, Talloul Khaled, Merzoug Fethi et Ferdjani Sahli ont été enterrés en présence de milliers de citoyens, des autorités de la wilaya et plusieurs personnalités civiles et militaires. Les enterrements se sont déroulés dans la douleur et le deuil. Les cercueils ont été recouverts du drapeau de la nation algérienne. Les citoyens de la wilaya de Tissemsilt n'ont pas eu un instant de répit.

Aussi bien au niveau des cimetières où les tombes avaient été creusées la veille, qu'au domicile des pères des victimes, l'ensemble des citoyens étaient mobilisés pour orienter les personnes venues présenter leurs condoléances.

Les corps des jeunes Balli Ali, de Talloul Khaled, de Merzoug Fethi et de Ferdjani Sahli ont été conduits, toujours sous escorte, par un convoi de l'ANP à leurs villages.

Un moment poignant qui a jeté l'émoi et la consternation dans toute la région où des milliers de citoyens ont afflué pour rendre un dernier hommage à ces jeunes militaires.

SÛRETÉ D'ALGER

Alger sera doté de 5.000 nouvelles caméras de surveillance

La wilaya d'Alger sera dotée dans les prochaines années de 5000 nouvelles caméras de surveillance, permettant de couvrir davantage de points à travers les banlieues, les nouvelles agglomérations et les autoroutes, afin d'assurer la sécurité des citoyens et des biens, a affirmé mardi le responsable de la salle des opérations de la Sûreté d'Alger, le Commissaire principal Hachemi Cherif.

En marge d'une visite pédagogique effectuée par les élèves du lycée sportif de Draria au Centre de commandement et de contrôle relevant de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), organisée par les services de la Sûreté d'Alger, le Commissaire principal a indiqué que la wilaya d'Alger compte actuellement plus de 1000 caméras de surveillance, déployées à travers les différents quartiers et axes, outre l'acquisition prochaine de «5000 nouvelles caméras» dans le cadre de «l'étude d'extension», réalisée par la commission intersectorielle mixte à l'instar de la Gendarmerie nationale, la Poste et les télécommunications, l'Etablissement de réalisation et de maintenance de l'éclairage public de la wilaya d'Alger (ERMA) et autres.

Mettant en avant «une couverture sécuritaire plus large», grâce à ces caméras, à travers la capitale y compris les nouvelles cités et les routes, M. Hachemi Cherif a dit que «ces caméras assurent la protection des citoyens et de leurs biens». A cette occasion, le responsable a mis en exergue l'importance du Centre de commandement et de contrôle qui «collecte toutes les données sécuritaires filmées par les caméras de surveillance, installées à Alger, Oran et Blida».

Le Centre est composé de «huit (08) structures dont une salle de conférences, une salle de gestion du système de surveillance, une salle pour les caméras hors système (l'Aéroport, le port et les



stades) et une salle pour les grands événements.

S'agissant de l'action de la salle des opérations de la sûreté d'Alger, M. Hachemi a fait savoir que cette Salle comprenait une cellule de sécurité routière chargée de «la sécurité, du contrôle et du suivi de la fluidité du trafic routier, outre la sécurisation des convois officiels», tandis que la salle des opérations quotidiennes s'occupe du suivi et du signalement des informations suspectes et des rassemblements.

De leurs côté, les élèves ont affiché un grand intérêt pour le centre de commandement et la salle des opérations de la sûreté d'Alger, tentant, à travers leurs questions, de comprendre le fonctionne-

ment quotidien dans cette salle notamment la salle de la police de secours qui gère les numéros: 17 et 15-48 mais aussi le 104 destiné au signalement des cas d'enlèvement d'enfants.

Pour sa part, le lieutenant, Mouloud Ibaazaten, chargé de la communication au niveau de la sûreté d'Alger, a indiqué que la visite pédagogique organisée à l'occasion de la journée du savoir (Yaoum El Ilm), célébrée le 16 avril de chaque année, avait concerné cette fois les meilleurs élèves du lycée de mathématiques (Draria), une visite, a-t-il précisé, visant à faire connaître le centre de commandement et ses services ainsi que son rôle dans la garantie de la sécurité des citoyens et de leurs biens.

OUARGLA :

Plus de 1.640 placements dans le monde du travail en 2017

Au total 1.642 placements classiques ont été effectués dans le monde du travail à Ouargla durant l'année écoulée (2017), a-t-on appris mercredi auprès de l'Agence de wilaya de l'emploi (AWEM). Une grande partie de ces placements a été réalisée dans le secteur économique, y compris les compagnies (nationales et étrangères) opérant dans les différents champs pétroliers de la région, a précisé à l'APS le chargé de communication à l'AWEM, Abdelkader Chaddad.

Il s'agit notamment d'entreprises privées et étrangères qui ont contribué au placement de 1.022 demandeurs d'emploi, soit un taux de plus de 62 % de l'ensemble des placements réalisés, contre 620 placements assurés par le secteur public, a-t-il détaillé. Ces placements se répartissent en 982 postes créés pour les demandeurs d'emploi sans qualification, ainsi que 512 pour les titulaires de certificats de formation professionnelle et 148 autres pour les universitaires, selon le même responsable.

EL-OUED :

Envisager des sessions de formation des agriculteurs sur les techniques de stockage de l'ail

Des investisseurs agricoles, lancés dans la production de l'ail, ont appelé, mercredi à El-Oued, à envisager des sessions de formation des agriculteurs sur les techniques de stockage de la production de l'ail, pour à la fois réguler le marché et préserver la production de cette plante potagère.

Lors d'une rencontre avec les producteurs d'ail, le président de la Chambre de l'agriculture de la wilaya, Bekkar Ghemmam Hamed, a indiqué que les services techniques de la Chambre s'attèlent actuellement à l'élaboration d'un programme de formation spécialisée au profit des agriculteurs et producteurs d'ail.

«La formation englobe des volets théorique et pratique sur les méthodes techniques de stockage de cet important produit agricole», a-t-il précisé.

S'agissant des préoccupations des agriculteurs liées à leur accompagnement pour la recherche de solutions aux difficultés rencontrées dans la commercialisation de leurs productions, M. Ghemmam a indiqué qu'il sera donné la possibilité d'exploiter des chambres froides modernes afin d'éliminer les modes traditionnels d'emménagement qui recouraient aux zeribas (sortes de huttes faites avec des palmes sèches de palmiers).

De nouveaux procédés de stockage s'imposent après la situation «catastrophique» vécue par les producteurs d'ail durant la saison de récolte précoce qui a donné lieu au mois d'avril courant à une «subite» chute des prix sur le marché national et des pertes «importantes» du produit subies par les agriculteurs, a-t-on souligné lors de la rencontre. Cette

nouvelle approche technique entre dans le cadre du programme du ministère de tutelle visant à réguler la production agricole, à travers l'adoption de procédés de stockage, soit par l'exploitation de chambres froides modernes, contenues dans les installations de l'entreprise Frigomédit, soit par la création de PME d'industrie de transformation, deux procédés à même de stabiliser les prix du produit agricole et d'assurer sa disponibilité sur le marché, a-t-on expliqué.

La wilaya d'El-Oued occupe le premier rang des producteurs d'ail, notamment du type précoce, à l'échelle nationale, avec une superficie de 1.800 hectares dans les communes de Hassi-Khelifa et Débila, et un rendement moyen de 100 quintaux à l'hectare pour l'ail séché et 500 QX/ha pour l'ail vert.

CYBERCRIMINALITÉ : 2130 affaires traitées par la police judiciaire durant 2017

Quelques 2130 affaires liées à la cybercriminalité ont été traitées par les services de la police judiciaire à la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) durant 2017 dont 1570 ont été résolues, selon les données publiées en mars dans le dernier numéro de la revue de la Sûreté nationale.

Le nombre d'affaires résolues représente un taux de succès de «73,71 %» ayant induit l'arrestation de «2101 individus impliqués dont 2026 adultes et 75 mineurs».

Les mêmes services ont enregistré également «2704 victimes de la cybercriminalité dont 2300 adultes, 188 mineurs et 216 personnes morales».

Les faits concernent «1511 affaires portant atteinte aux personnes (injures, diffamation et violation de la vie privée sur Internet, impliquant 1283 personnes dont 58 mineurs».

231 victimes ont été recensées dont 149 mineurs, 219 adultes et 113 personnes morales».

Concernant les crimes de chantage via Internet, le nombre d'affaires a atteint «47 affaires portant sur des offres d'emploi fictives pour obtenir de l'argent, impliquant 56 personnes et faisant 73 victimes».

«49 affaires liées à des agressions sur mineurs et atteinte aux mineurs ont été enregistrées ayant impliqué 67 personnes adultes et 5 mineurs et fait 31 victimes mineures», ajoute-t-on de même source.

Les services de la police judiciaire ont traité en outre «28 affaires liées à des attaques aux systèmes informatiques, courriers électronique et sites électroniques d'entreprises et de privés en procédant à la suppression ou au changement des données».

26 personnes sont impliquées dans ces affaires et 45 victimes ont été recensées dont 26 personnes



morales». Par ailleurs, le dernier numéro de la revue a évoqué le développement des activités de la Direction des unités aériennes de la Sûreté nationale qui ont effectué «1467 sorties aériennes durant 2017, soit 1642 heures de vol».

La direction a été dotée en 2012 de 10 hélicoptères dont 8 équipées de caméras de surveillance.

La revue a consacré une grande partie à la célébration de la Journée mondiale de la Femme, publiant le message du Président de la République M.

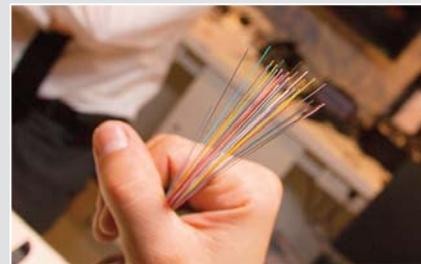
Abdelaziz Bouteflika adressé à la femme algérienne à cette occasion, et dans lequel il l'a appelé «à doubler d'efforts afin de se mettre au niveau des espoirs placés en elle et de la responsabilité dont elle a été investie, et ce afin de bâtir l'avenir de l'Algérie», ainsi que son message à l'occasion de la Journée nationale du Chahid.

L'allocation du Directeur général de la Sûreté nationale (DGSN) a, par ailleurs, été publié dans la revue dans laquelle il a affirmé que

«le dispositif sécuritaire a offert à l'élément féminin toutes les conditions propices au développement de sa carrière professionnelle et à la prise en charge de ses préoccupations sociales», faisant état de «10,22% de taux de participation de la femme dans l'effectif humain global du corps de la police, un taux qui risque d'augmenter eu égard des programmes de recrutement dans l'avenir».

La revue a évoqué, en outre, les différentes nouvelles installations sécuritaires et sociales inaugurées récemment et les dates importantes ayant marqué la participation du général major Abdelghani Hamel ainsi que les différentes activités organisées par la DGSN, outre le développement de la coopération bilatérale avec les dispositifs de la police étrangère à l'instar de l'Arabie Saoudite, le Royaume du Lesotho et le Portugal, ainsi que les instances internationales à l'image de la commission de l'Union africaine (UA).

JUSTICE : Un réseau interne de fibres optiques pour les échanges de données



Un réseau interne de fibres optiques pour le secteur de la justice relie cours de justice, tribunaux administratifs, Cour suprême et Conseil de l'Etat, a été installé, a indiqué mardi à Souk Ahras le directeur général de la modernisation au ministère de la Justice.

La mise en exploitation de ce réseau a facilité les opérations et échanges de données entre les cours et les tribunaux administratifs dans le cadre du programme de modernisation du secteur, a précisé Abdelhakim Akka dans une conférence de presse en marge de sa visite à des structures de justice dans la wilaya.

Le secteur de la justice, a déclaré M. Akka, a également intégré la signature et la validation électronique à travers la création d'un centre de personnalisation de la puce pour la signature électronique dernièrement inauguré par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux.

Ce système facilite aux citoyens l'obtention du certificat de nationalité, du casier judiciaire et la correction administrative via internet et permet aux algériens résidents à l'étranger d'obtenir ces documents d'une manière électronique après s'être rapprochés des consulats algériens, a fait savoir le même responsable qui a invité les citoyens à s'inscrire sur la base de données nationales pour pouvoir obtenir ces documents et éviter les déplacements. Tout cela s'inscrit dans le cadre du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika relatif à la réforme, la modernisation et le rapprochement de la justice du citoyen, a-t-il dit. Le directeur général de la modernisation de la justice a inspecté en compagnie du président de la cour de justice et du procureur général divers services de la cour et s'est enquis de l'opération de numérisation des registres de l'état-civil ainsi que du projet du nouveau siège de la cour implanté à proximité de l'université et confié à une entreprise chinoise. Sur site, le cadre directeur central du ministère de la Justice a appelé au renforcement en main d'œuvre du chantier de réalisation de la cour dont les travaux affichent un taux d'avancement de 60%. La délégation s'est également enquis du fonctionnement du tribunal de Taoura, récemment mis en service au profit des justiciables de sept communes de sorte à alléger la pression sur le tribunal de Souk Ahras.

BLIDA : Neutralisation d'un réseau spécialisé dans le vol d'entreprises économiques

Un réseau criminel spécialisé dans le vol d'entreprises économiques a été mis hors d'état de nuire, par la brigade territoriale de la gendarmerie nationale de Chebli, relevant du Groupement territorial de la gendarmerie nationale, indiquait, mardi, un communiqué rendu public par ce corps constitué. Ce réseau est formé de six (6) individus (âgés de 27 à 43 ans) dont une majorité récidivistes, est-il précisé dans le communiqué, qui ajoute que l'affaire a été dévoilée grâce à des informations dénonçant une bande d'individus dévalisant les coffres-forts d'entreprises économiques. Les mêmes informations parvenues aux services de la gendarmerie nationale de Blida ont, également, signalé la préparation, par la même bande, d'une opération pour dévaliser le coffre-fort d'une nouvelle entreprise économique, suite à quoi les investigations menées, à ce sujet, ont permis l'arrestation, en flagrant délit, des suspects, avec l'aide des brigades de sécurité et d'intervention de la GN de Meflah, Boufarik et Larbaâ, est-il souligné, dans le même document.

MÉTÉORITES : Journée d'étude sur la lutte contre le trafic de météorites et leur protection

La lutte contre le pillage et le trafic de météorites et la «protection efficace» de cette ressource naturelle, ont fait l'objet d'une journée d'étude organisée lundi à Alger par l'Institut national de criminalistique et de criminologie de la Gendarmerie nationale (INCC/CGN), indique mardi un communiqué de ce corps constitué.

«Cette journée d'étude a été une opportunité pour débattre de l'accroissement de cette forme de criminalité en Algérie ainsi que les mécanismes permettant la protection de cette ressource naturelle qui constitue un patrimoine rare», précise-t-on de même source.

«L'élaboration d'une feuille de route en vue de mettre en place des mécanismes permettant une synergie entre les différents acteurs en la matière, informer sur les météorites et leur importance scientifique pour les chercheurs en la matière et définir les



infractions liées au pillage et le trafic des météorites», ont été parmi les autres objectifs assignés à cette rencontre. Lors de cette journée d'étude, le directeur général de l'Institut national de criminalistique et de criminologie, le colonel Sid Ahmed Beroumana, a indiqué que le Commandement de la Gendarmerie nationale «accorde la priorité à la lutte contre le pillage des pierres précieuses et leur trafic, notamment les météorites».

Il a, également, affirmé que l'action accomplie par les différents corps de l'Etat et de

leurs institutions, dans le domaine de la lutte contre le pillage des richesses naturelles que recèle le pays, constitue «un témoignage fort de l'engagement ferme de tous les acteurs pour mettre fin à ce trafic».

Le directeur général de l'Agence spatiale algérienne, Oussadik Azzedine, a déclaré, pour sa part, que son agence accorde une «grande importance» au phénomène des météorites car ces dernières proviennent de l'espace et laissent des traces sur la surface de la terre, relevant que les satellites algériens fournissent des

images montrant précisément les cratères qu'elles provoquent ainsi que les informations qu'elles véhiculent sur leur origine.

Le chef du laboratoire de chimie à l'Institut national de criminalistique et de criminologie, le commandant Mattay Boualem, a expliqué que les météorites sont d'une grande importance pour les spécialistes en astronomie, car elles constituent la meilleure source d'informations sur la composition et la formation du système solaire et de la structure interne des planètes.

Des représentants des ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, de l'Enseignement supérieur, et des Affaires étrangères, ainsi que la Direction générale de la Sûreté nationale, la Direction générale des Douanes et la Direction générale des forêts, ont participé à cette journée d'étude.

NÉPAL 5 journalistes népalaises vont escalader le plus haut sommet du monde



Cinq jeunes journalistes népalaises ont quitté Katmandou hier matin pour escalader ce printemps le plus haut sommet du monde, le Qomolangma (aussi appelé Everest), selon la presse locale. L'équipe dénommée «Expédition 2018 des premières femmes journalistes sur l'Everest» va grimper en mai le sommet de 8.848 mètres sous le slogan «une Voix unifiée pour l'équité» afin de sensibiliser le public aux questions d'égalité et de promouvoir le tourisme dans cette région de l'Himalaya.

Elles n'ont pas le même parcours ni les mêmes origines, mais ces journalistes issues de différents médias se sont réunies pour partager l'actualité

directement depuis le toit du monde.

«Au lieu d'un stylo, cette fois, nous utiliserons un piolet pour partager les nouvelles avec le grand public», a déclaré Erosha Basnet, membre de l'équipe, citée par l'agence chine nouvelle.

Selon les membres de l'expédition, elles procéderont également à la diffusion en direct de leur grimpe du camp de base au sommet du Qomolangma, avec le soutien de la télévision d'Etat népalaise.

Parmi les 300 à 400 grimpeurs qui obtiennent chaque année des permis pour le Qomolangma, cette année une douzaine de femmes originaires du Népal vont escalader le toit du monde.

CHINE : Quelque 96.000 fonctionnaires sanctionnés en 3 mois par la Commission de la discipline

Quelque 96.000 fonctionnaires, toutes responsabilités confondues, ont été sanctionnés par les agences de contrôles de la discipline et de supervision à travers la Chine au cours du premier trimestre de l'année en cours, ont rapporté des médias locaux.

Parmi les sanctionnés, figurent 22 hauts responsables qui occupaient des postes de niveau provincial, ministériel ou supérieur,

selon des données publiées sur le site Internet de la Commission centrale de contrôle de la discipline du Parti communiste chinois et la Commission nationale de supervision.

Les mêmes données de la Commission centrale de contrôle de la discipline, font également état de 680 autres fonctionnaires de niveau préfectoral sanctionnés et plus de 4.500 de niveau du district.

Chine : Hainan accessible sans visa pour les touristes de 59 pays



La Chine accordera, à compter du 1er mai, un accès sans visa aux touristes de 59 pays arrivant dans la province de Hainan, a annoncé hier l'Administration d'Etat chinois de l'immigration. Cette décision prise pour soutenir la réforme et l'ouverture de l'île, a précisé l'Administration d'Etat

de l'immigration, citée par l'Agence Chine nouvelle.

Cette exemption de visa bénéficiera aux touristes individuels ou en groupe via des agences de voyages de 59 pays, parmi lesquels figurent la Russie, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis, a-t-on ajouté.

FRANCE : 18 blessés dans un accident de deux minibus transportant des enfants

Un accident entre deux minibus transportant des enfants handicapés sur une autoroute dans le nord de la France a fait 18 blessés, dont trois graves, ont indiqué hier les secours.

L'accident est survenu dans la matinée sur l'autoroute A25, reliant les villes de Lille à Dunkerque. Selon les autorités locales, «deux minibus sont entrés en collision avec deux autres véhicules légers.

Au moins 18 personnes ont été impliquées, 15 personnes sont blessées dont cinq enfants en situation de handicap».

ÉTATS-UNIS : Un mort après une défaillance de moteur sur un vol New York-Dallas



Un passager d'un vol New-York-Dallas de la compagnie Southwest est décédé mardi, après un problème de moteur qui a contraint l'appareil à un atterrissage d'urgence à Philadelphie, a indiqué le président du régulateur des transports américain (NTSB).

L'appareil, muni d'un moteur de type CFM-56, a enregistré «une défaillance de moteur» peu après le décollage à New York, selon ce responsable.

IRAN : Un hélicoptère iranien s'écrase dans le golfe Persique



Un hélicoptère iranien transportant cinq personnes à son bord s'est écrasé dans le golfe Persique mardi soir, ont rapporté les médias locaux. Cet hélicoptère appartenait à la compagnie pétrolière iranienne Falat Qarreh, et avait décollé de l'île de Lavan en direction de l'île iranienne de Kish. Deux des personnes à bord ont été secourues jusqu'à présent, selon les médias.

PALUDISME : Conflits et transfusion sanguine, facteurs de risque en Afrique



Vivre dans des zones de conflits ou faire l'objet d'une transfusion sanguine augmente le risque de contracter le paludisme en Afrique, indiquent des études présentées à Dakar cette semaine lors d'une conférence sur cette maladie responsable de plus de 400.000 décès par an dans le monde.

Selon une analyse d'une vingtaine d'études réalisées sur plus de 24.000 donneurs de sang, notamment au Nigeria, le pays le plus peuplé d'Afrique, «près d'un quart» (23,46%) des réserves des banques de sang de certaines zones subsahariennes contiennent des parasites qui provoquent le paludisme.

En Afrique subsaharienne, où surviennent 90% des cas de paludisme, une maladie potentiellement mortelle si elle n'est pas traitée rapidement, les transfusions concernent principalement les femmes enceintes et les enfants.

Pour ces derniers, dans la moitié des cas, il s'agit de pallier une anémie due au paludisme.

«A défaut d'une plus grande vigilance», ces enfants risquent d'être «davantage exposés aux parasites responsables du paludisme», qui se transmet généralement par des moustiques infectés, relèvent les auteurs de cette étude dirigée par le Dr Selali Fiamanya (Réseau mondial de surveillance de la résistance aux antipaludiques - WWARN) et présentée à la 7e conférence de l'Initiative sur le paludisme (MIM).

Des tests poussés réalisés dans la banque de sang de Malabo, la capitale de Guinée équatoriale, ont même révélé

que 29,5% des échantillons étaient contaminés.

Les tests de diagnostic rapide (TDR) et celui de la «goutte épaisse» sont faciles à utiliser sur le terrain mais n'ont pas la capacité de détecter la forme latente du paludisme, soulignent les auteurs de l'étude, dirigée par le Dr Claudia Daubenberger (Institut tropical et de santé publique suisse).

«Nos résultats donnent encore plus de poids aux recommandations de l'OMS, selon lesquelles toute personne recevant une transfusion sanguine doit suivre un traitement préventif antipaludéen», estime-t-elle.

Selon d'autres études, les pays africains touchés par des conflits, la présence de groupes jihadistes et des épisodes de famine ont connu «une hausse rapide des infections et des décès» dus au paludisme, notamment au Nigeria, en Côte d'Ivoire, au Soudan du Sud et en République centrafricaine.

Une solution est de développer, comme en République centrafricaine, des «réseaux de personnels de santé communautaires» formés aux diagnostics rapides et dotés de sacs à dos contenant des lots complets de médicaments qui leur permettent de se déplacer rapidement en cas de besoin.

Ces premiers soins permettent de sauver des vies en stabilisant l'état des patients, qui dans de très nombreux cas décèdent pendant leur transport vers des structures médicales adaptées, par exemple dans des centres pour réfugiés, selon le Dr Laura Ruckstuhl (Institut tropical et de santé publique suisse).

RUSSIE : Plusieurs blessés après une attaque au couteau dans une école

Un élève d'une école russe de la République du Bachkortostan a agressé ses camarades avec un couteau et a également tenté de mettre en feu l'école, ont rapporté hier les médias locaux.

Selon les données préliminaires, l'agresseur, un étudiant de 17 ans, a blessé une étudiante au bras et un professeur lors d'un cours d'informatique de l'école numéro 1 de la ville de Sterlitamak, dans la République du Bachkortostan.

Après cela, il a versé du carburant et a mis le feu à la salle,

déclenchant l'alarme. Puis il s'est poignardé, selon la même source.

Les médias annoncent le bilan de quatre blessés, soulignant qu'actuellement, toute l'école a été évacuée.

L'une des étudiantes, effrayée par l'alarme, a essayé de sauter par la fenêtre. Personne n'a été blessé par l'incendie. L'agresseur a été arrêté puis hospitalisé. Quatre personnes ont été hospitalisées, a déclaré la porte-parole du ministère de la Santé de la région.

ASTRONOMIE Quand des diamants venus du ciel nous parlent d'une planète disparue

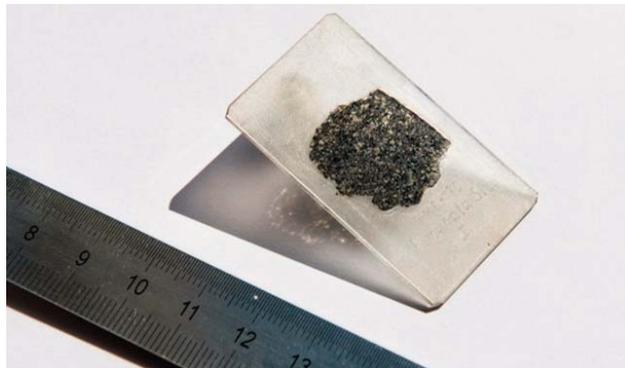
Un astéroïde qui s'était partiellement désintégré dans l'atmosphère de la Terre en 2008, provoquant la chute de fragments contenant des diamants au dessus du Soudan, provenait d'un embryon de planète disparue de notre système solaire, ont annoncé mardi des chercheurs.

Cette «protoplanète» qui avait la taille de Mars ou de Mercure s'était formée pendant les 10 premiers millions d'années de notre système solaire avant d'être disloquée lors de collisions avec d'autres objets célestes rocheux, selon ces chercheurs européens.

L'astéroïde, appelé 2008 TC₃ ou Almahata Sitta, avait la taille d'une voiture. Il avait été repéré par des astronomes quelques heures avant sa collision avec la Terre en octobre 2008, ce qui a permis d'observer sa chute.

En utilisant une technique de microscopie électronique puissante, les scientifiques ont étudié la composition de diamants contenus dans les fragments rocheux qui s'étaient dispersés au dessus du désert de Nubie (nord du Soudan) après l'explosion de l'astéroïde. Ils ont conclu que ces pierres précieuses devaient s'être formées à des pressions élevées (supérieures à 20 Gigapascals) nécessitant que la protoplanète ait eu une taille allant de celle de Mars à celle de Mercure.

Mars (avec un rayon de 3390 km) et Mercure (rayon de 2240 km) sont les



deux plus petites planètes de notre système solaire, qui s'est formé il y a quelque 4,6 milliards d'années.

Ces analyses «apportent une preuve convaincante» que l'astéroïde provient d'une «planète +disparue», qui a été ensuite détruite par des collisions, souligne l'étude publiée dans la revue Nature Communications.

Cela renforce la théorie selon laquelle les planètes actuelles du sys-

tème solaire se sont formées à partir des restes de dizaines de grandes protoplanètes, ajoutent les chercheurs.

La météorite 2008 TC₃ fait partie d'une catégorie de roches rares appelées ureilites, qui représentent moins de 1 pour cent des objets célestes tombés sur Terre.

Elles ont souvent une teneur élevée en carbone, sous forme de graphite et de diamant.

IMMIGRATION CLANDESTINE La Libye vient au secours de plus de 200 clandestins au large de ses côtes occidentales

Les garde-côtes libyens ont secouru mardi plus de 200 clandestins à bord de deux bateaux pneumatiques au large des côtes occidentales du pays, selon un responsable local. Les autorités ont «reçu 204 clandestins de neuf nationalités africaines, dont 71 femmes et dix enfants, après qu'ils ont été sauvés par une patrouille de garde-côtes et emmenés à la base navale de Tripoli», a indiqué à Xinhua Hosni Abou-Ayana, porte-parole de la Direction pour l'immigration clandestine. Ils ont ensuite été installés au siège de la Direction à Tripoli, a-t-il ajouté, précisant qu'ils avaient reçu de premiers soins et des services d'hébergement de la part de l'ONG Corps médical international (IMC).

La Libye est devenue un point de départ privilégié des clandestins qui veulent traverser la Méditerranée pour se rendre en Europe, profitant du chaos régnant dans ce pays d'Afrique du Nord après le soulèvement de 2011 qui a renversé l'ancien dirigeant Moammar Kadhafi.

L'amélioration des conditions météo a favorisé l'augmentation du nombre de bateaux de clandestins entre la Libye et l'Europe, surtout depuis les côtes occidentales de ce pays d'Afrique du Nord.

Selon des chiffres officiels, le nombre des clandestins sauvés au large de la Libye au cours du premier trimestre 2018 dépasse les 4.000.

VIOLENCES EN ITURI (RDC) : 600 déplacés retournent dans leur village

Un premier groupe d'environ 600 déplacés qui avaient fui les violences meurtrières en Ituri, dans le nord-ouest de la République démocratique du Congo, sont retournés mardi dans leur village, mais d'autres ont refusé de quitter le site d'accueil, ont rapporté des médias.

Quelque 106 ménages composés de 602 personnes étaient concernés par ce retour «volontaire (...)» personne n'a été forcé, on note un engouement au retour», s'est félicité Laurent Chelo, secrétaire général du ministère congolais des Affaires sociales, qui supervisait l'opération.

Ces déplacés ont été transportés à bord de gros camions mis à leur disposition par les autorités congolaises pour retourner dans



le village de Katoto, situé à 20 km de Bunia, chef-lieu de l'Ituri (nord-est).

Katoto est un village du territoire de Djugu, l'épicentre des tueries qui ont fait au moins 120 morts, selon une compilation de l'AFP, et une vague de déplacés depuis début février de plus de 300.000 personnes,

selon des sources humanitaires.

Sur les sites d'accueil, d'autres déplacés ont refusé un retour immédiat.

«Les assaillants n'ont pas été désarmés et tout d'un coup on nous demande de retourner. Moi, je ne peux pas rentrer dans mon village tant que je n'ai pas

entendu parler du début de l'opération de désarmement des tueurs», a déclaré à l'AFP Hélène, une mère de 8 enfants, venue de Katsi, à environ 50 km de Bunia.

Jean-Vianey Lonema, 37 ans et père de quatre enfants, a dit ne pas être prêt à retourner dans son village de Kparangaza où toutes les maisons ont été détruites et les champs dévastés. Aux personnes revenues au village, les autorités ont remis des kits de réinsertion composés de «bâches en plastique, de matelas, d'ustensiles de cuisine, de vivres et de filets pour les pêcheurs», selon M. Chelo.

Le gouvernement a pour objectif de rapatrier plus de 979 ménages, soit 5.336 déplacés, dans plusieurs autres villages de l'Ituri.

ALLEMAGNE : Evacuation massive demain à Berlin pour désamorcer une bombe de la dernière guerre

Une vaste évacuation est prévue demain au centre de Berlin en Allemagne, pour désamorcer une bombe datant de la Deuxième Guerre mondiale, a annoncé hier la police.

La gare centrale de Berlin, les ministères de l'Economie et des Transports, des ambassades ainsi que l'hôpital de l'armée allemande et le complexe en travaux des services de renseignement allemands (BND) sont notamment concernés, selon un porte-parole de la police. Des immeubles d'habitation, des musées et des bureaux sont également dans le périmètre de sécurité mais il est «prématuré» de dire combien de personnes seront concernées par l'évacuation qui devrait a priori débuter à 07H00 GMT

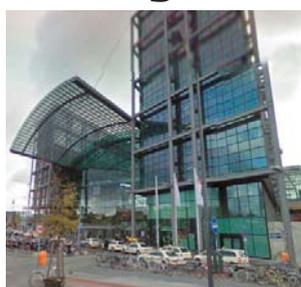
(09H00 locale).

Le transport ferroviaire depuis et vers Berlin devrait lui être très perturbé, le Hauptbahnhof, principale gare de la capitale, étant en plein dans le périmètre.

La compagnie nationale des chemins de fer, Deutsche Bahn n'avait pas communiqué encore sur le sujet à la mi-journée.

En octobre dernier, 10.000 personnes d'un quartier du sud-ouest de Berlin ont été évacuées le temps que les services de déminage désamorcent une bombe de 250 kilos.

En septembre 2017, la découverte à Francfort d'une énorme bombe britannique dotée d'une charge explosive de 1,4 tonne avait déclenché la plus



grosse opération de déminage du genre depuis 1945 : 65.000 habitants avaient été préalablement évacués.

ÉTATS-UNIS: Un noir de 26 ans abattu par la police devant un supermarché

Un afro-américain âgé de 26 ans a été tué d'une vingtaine de balles par des policiers sur le parking d'un supermarché Walmart en Californie, ont indiqué les autorités et son avocat. Diante Yarber, qui n'était pas armé, était au volant d'un véhicule et se garait sur le parking du Walmart situé à Barstow, à 185 km au nord-est de Los Angeles.

Quatre personnes se trouvaient dans la voiture. Une jeune femme de 26 ans assise sur le siège arrière, Mariana Tafoya, a été touchée par des balles, hospitalisée et se trouve actuellement en convalescence, a indiqué mardi à l'AFP l'avocat de M. Yarber, Lee Merritt.

D'après lui, les policiers ont tiré trente balles, dont une vingtaine ont touché Diante Yarber, lors de cet incident qui a eu lieu le 5 avril.

L'avocat entend porter plainte cette semaine contre la police pour le compte de la famille de Diante Yarber, qui était père de trois filles âgées de 1 à 9 ans. La police a expliqué dans un communiqué être intervenue à la suite d'un appel dénonçant un «véhicule suspect sur le parking» du supermarché. Selon la même source, la victime a refusé d'obéir aux ordres des policiers qui lui demandaient de descendre de sa voiture.

Il avait fait accélérer son véhicule en marche arrière percutant la voiture de police avant de lancer son véhicule en direction de policiers et enfin d'accélérer une nouvelle fois en marche arrière, rentrant dans une autre voiture de police.

Ce n'est qu'après que les policiers ont ouvert le feu, précise le communiqué.

Outre Mme Tafoya, un deuxième passager du véhicule a été légèrement blessé.

Le bureau du shérif de San Bernardino, dont dépend Barstow, a indiqué dans un autre communiqué que Diante Yarber était «recherché pour être interrogé sur un délit récent impliquant un véhicule volé».

Me Merritt a fait valoir que «plus de 30 balles ont été tirées (par les policiers, ndr) sur une voiture remplie de gens qui ne présentaient de danger pour personne».

DIABÈTE : POURQUOI PRENDRE SOIN DE VOS GENCIVES

Mesurer sa glycémie et faire ses injections d'insuline font partie du quotidien des personnes diabétiques. Mais la surveillance de la santé bucco-dentaire doit aussi devenir un geste réflexe. Car des dents en mauvaise santé peuvent aggraver le diabète.

Les effets du diabète sur la santé des dents

«Nombre de personnes diabétiques ignorent que les inter-relations de leur maladie avec la santé bucco-dentaire sont importantes et exigent un suivi régulier. En effet, les infections des gencives et des tissus de soutien des dents (maladies parodontales) peuvent aggraver le diabète. Et à l'inverse, un diabète mal contrôlé peut provoquer des infections et des caries» affirme l'Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD). «Souvent sous-estimées, les complications dentaires du diabète cachent un mal évolutif qui peut aller jusqu'à l'infection buccale généralisée et la perte des dents» alertent les experts.

Caries, gingivite (l'inflammation de la gencive) ou parodontite (l'inflammation en profondeur de la gencive et de l'os qui soutient la dent) : les personnes diabétiques sont trois fois plus vulnérables que les autres face à ces problèmes de santé bucco-dentaire car leur maladie diminue leur résistance aux infections microbiennes. En outre, leur salive plus sucrée attaque silencieusement l'émail des dents par le biais de la plaque dentaire. Comme les pieds ou la vue, les dents et les gencives des diabétiques ont donc besoin de beaucoup d'attention, même en l'absence de symptômes. «Or, on a constaté que seulement un tiers des personnes diabétiques a une consultation dentaire dans l'année, alors qu'un patient diabétique sur 2 présente une maladie parodontale» explique le Dr Christophe Lequart, chirurgien-dentiste et membre de l'UFSBD.

Quels soins des dents pour les diabétiques

«Les personnes diabétiques savent que le diabète augmente le risque de mortalité par maladie cardiovasculaire. Mais il faut savoir que les maladies parodontales multiplient par 3 ce risque de mortalité. D'où la nécessité de s'assurer auprès du dentiste que les effets du diabète sur le parodontite sont bien maîtrisés» ajoute le Dr Lequart.

- Brossez-vous méticuleusement les dents après chaque repas. Utilisez de préférence un dentifrice au fluor et du fil dentaire pour la zone inter-dentaires qui ne sont pas accessibles à la brosse.



- Faites un ou plusieurs bains de bouche quotidiennement, surtout si la coloration de la gencive est rouge, ce qui indique un début de gingivite qui pourrait évoluer vers une parodontite.

- Buvez beaucoup d'eau afin de ne pas avoir la bouche sèche. De nombreux médicaments antidiabétiques provoquent une sécheresse buccale. Or, le manque de salive est propice à l'apparition des premières lésions des gencives.

- Autre problème : la salive des diabétiques contient plus

de glucose, ce qui modifie la composition de la plaque dentaire et favorise le développement de bactéries dans la bouche. Un suivi régulier chez le dentiste, au moins deux fois par an, permet de supprimer d'éventuels foyers infectieux avec un détartrage.

- Venez systématiquement en consultation avec vos dernières analyses d'HbA1c (hémoglobine glyquée). Et dès qu'un symptôme de rougeur ou de gonflement de la gencive apparaît, prenez rendez-vous.

BRÛLURES : LES PETITS GARÇONS ET LES SENIORS SONT PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS

Parmi les personnes hospitalisées pour brûlures, un quart sont des enfants âgés de 0 à 4 ans et un quart sont des hommes âgés de plus de 50 ans. Mais les seniors courent plus de risques de décès que les tout-petits. Chaque année, près de 9 000 personnes sont hospitalisées pour brûlures. Mais, selon les chiffres recollés par l'Institut de veille sanitaire (InVS) lors de sa dernière étude à ce sujet, les petits garçons et les hommes âgés de plus de 50 ans seraient particulièrement exposés. En 2011, révèle l'Institut, parmi les 8 570 personnes hospitalisées pour brûlures, un quart sont des enfants âgés de 0 à 4 ans et un quart a plus de 50 ans. Les hommes représentent donc 63% des brûlés, et les plus âgés ont plus de risques d'en décéder. En effet, l'âge moyen des personnes qui ont succombé à



leurs blessures a évolué de 60,8 en 2008 à 63,7 en 2011. La moitié des 219 personnes décédées à l'hôpital pour brûlures en 2011 avaient plus de 65 ans.

L'incidence des hospitalisés pour brûlures est également en hausse chez les plus de 85 ans, passant de 11,6 à 13,9 pour 100 000 habitants entre 2008 et 2011.

Les séjours hospitaliers pour ce type de blessures sont généralement de longue durée, avec une moyenne de 7,5 jours, voire une moyenne d'un mois pour les plus gravement atteints (12%), pris en charge par les centres de traitement des brûlés. L'Institut rappelle que pour réduire le nombre d'incendies à la maison, l'installation d'un détecteur autonome avertisseur de fumée sera obligatoire dans toutes les habitations à partir de mars 2015.

Les garçons aussi souffrent de troubles alimentaires



À l'adolescence, 1 garçon sur 5 se préoccupe de son poids et de son physique. Au prétexte de gagner du muscle, certains prennent des risques alimentaires. Mais ils se font moins repérer que les filles.

On associe souvent les troubles alimentaires (anorexie, boulimie...) à un comportement typiquement féminin. Pourtant, il semble que de plus en plus de garçons soient atteints par un de ces troubles à l'adolescence. C'est en tous cas ce qui ressort d'une étude américaine menée par les chercheurs de l'hôpital pédiatrique de Boston. Ces derniers ont étudié les dossiers de 5500 jeunes patients, et ils se sont aperçus que 17,5% d'entre eux, soit près de 1 sur 5, étaient concernés par leur poids et leur physique au point de tomber dans des dérives alimentaires. « Garçons et filles ne présentent pas les mêmes signes extérieurs de troubles alimentaires », explique le Dr Alison Field, qui a dirigé cette étude. « On a l'habitude de prendre en compte les préoccupations d'extrême minceur des jeunes filles mais nous sommes moins habitués à tenir compte des préoccupations musculaires des garçons. Or, en voulant à tout prix prendre du muscle, ils tombent eux aussi dans des dérives, comme prendre des laxatifs ou des vomitifs dans l'espoir de faire fondre la graisse. D'autres perdent tout repère nutritionnel et tombent dans le binge drinking (la consommation d'une forte quantité d'alcool en peu de temps, ndr) », insiste le médecin.

Cette dernière souhaite alerter les parents mais aussi les médecins généralistes sur le fait que ces comportements sont de plus en plus fréquents. Pour cette étude, elle a suivi les adolescents de 1990 à 2010, et a constaté que les troubles alimentaires chez les garçons étaient plus fréquents aujourd'hui qu'il y a onze ans.

LA CHIRURGIE BARIATRIQUE SERAIT EFFICACE POUR TRAITER LES MALADIES DU FOIE

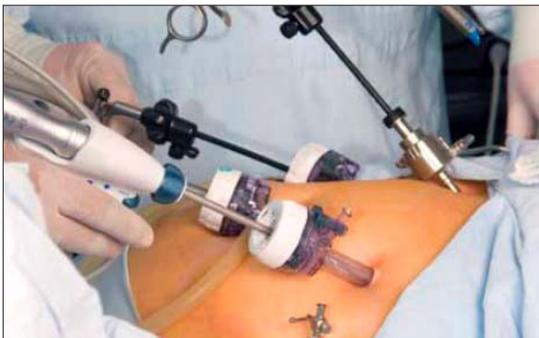
La chirurgie bariatrique serait efficace pour traiter certaines maladies du foie selon une nouvelle étude scientifique américaine. Après l'opération, les dépôts de graisse ont diminué chez 70% des patients.

La chirurgie bariatrique, utilisée pour sa capacité à aider les patients obèses à perdre du poids, peut également permettre une amélioration significative de la maladie non alcoolique du foie (stéatose hépatique non alcoolique) d'après les résultats d'une étude dévoilée à la Digestive Disease Week.

Les chercheurs de l'Université de Floride du Sud ont comparé les biopsies du foie de 132 patients obèses, au moment de la procédure bariatrique et une seconde fois 29 mois après.

En examinant les biopsies préopératoires, les chercheurs ont identifié les malades avec des manifestations au niveau cellulaire de la maladie non alcoolique du foie, en particulier, des dépôts de graisse et l'inflammation du foie.

Ces types de dommages peuvent entraîner une fibrose et une cirrhose du foie, qui peuvent être mortelles. Ils ont constaté que la chirurgie bariatrique a permis de diminuer l'inflammation du foie et a inversé la fibrose du foie à un stade précoce. Elle a aussi favorisé l'épaississement et la cicatrisation des tissus du foie en réduisant les dépôts de graisse



de cet organe. La chirurgie bariatrique efficace pour traiter les hépatiques non alcooliques

Après avoir examiné des biopsies post-opératoires, ils ont constaté que la chirurgie bariatrique a entraîné des améliorations pour ces patients. Dans les biopsies post-opératoires, les chercheurs ont remarqué que les dépôts de graisse sur le foie ont diminué

pour 70% des patients. L'inflammation a également été réduite pour 74% d'entre eux, et la stéatohépatite (une surcharge en graisse du foie) résolue dans 88%. « Nous sommes au cœur d'une épidémie d'obésité qui peut conduire en plus à une épidémie de maladies non alcooliques du foie » a déclaré le Dr Murr, chercheur principal de l'étude, professeur de chirurgie.

Si la chirurgie bariatrique est un outil pour la lutte contre l'obésité, elle pourrait également aider à traiter la maladie hépatique généralisée. « Nos résultats suggèrent que les professionnels de santé devraient envisager la chirurgie bariatrique comme le traitement de choix pour les hépatiques non alcooliques chez les patients atteints d'obésité sévère. »

LE LAIT NE PROTÈGERAIT PAS DES FRACTURES

Une nouvelle étude des chercheurs de Harvard remet en cause le rôle protecteur du lait contre l'ostéoporose et les fractures chez les seniors. Il n'y aurait pas moins de fractures de la hanche chez les femmes qui consomment régulièrement des produits laitiers. Voilà une étude qui risque de faire du bruit ! Après nous avoir répété pendant des années combien il est important de consommer des produits laitiers (nos amis pour la vie !) à l'adolescence pour réduire le risque de fractures et d'ostéoporose au-delà de la cinquantaine, les chercheurs américains laissent entendre que le lait et ses dérivés ne réduisent nullement le risque de fracture.

C'est même le contraire qui risque de se produire, notamment chez les hommes. Les garçons ayant bu beaucoup de lait à l'adolescence seraient plus nombreux à souffrir de fractures de la hanche (quelque 50 ans plus tard !). À l'origine de cette découverte, une étude au long cours menée pendant 22 ans par l'équipe du Pr Feskanich, de l'École de médecine de Harvard (Etats-Unis). Le professeur et ses collègues ont étudié la fréquence des fractures de la hanche chez 96 000 personnes (61 000 femmes et 35 000 hommes) sur cette période de 22 ans pour savoir si leur consommation de lait au cours de



l'adolescence avait réduit leurs risques de fracture à un âge plus avancé. « Ce que nous avons découvert est proprement surprenant puisque la consommation de lait était liée à une augmentation du risque de fracture chez les hommes. Mais pas chez les

femmes », explique le Pr Feskanich qui vient de publier son étude dans l'édition online de la revue *Jama Pediatrics*. « Chez les hommes, chaque verre de lait supplémentaire entraîne une augmentation du risque de fracture de la hanche de 9% », insiste le médecin.

EXPULSION DE CLAUDE MANGIN : L'ACAT demande aux autorités marocaines d'appliquer le droit humanitaire

L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) a demandé mardi aux autorités marocaines, suite à l'expulsion du Maroc de la militante française de la cause sahraouie Claude Mangin, la levée de l'interdiction de l'entrée au territoire, au titre du droit humanitaire. «Dans la mesure où Claude Mangin-Asfari ne représente aucune menace, l'ACAT demande aux autorités marocaines la levée de l'interdiction de l'entrée au territoire, au titre du droit humanitaire et la libération immédiate des prisonniers politiques de Gdeim Izik, condamnés à de lourdes peines en juillet 2017, à l'issue d'un procès inéquitable marqué notamment par la prise en compte d'aveux obtenus sous la torture», a réagi l'ONG dans un communiqué au moment où l'épouse du militant sahraoui Naâma Asfari a décidé d'entamer, à compter de mercredi, une grève de la faim illimitée en guise de réclamation de son droit de visite à son mari détenu au Maroc, garanti par le droit humanitaire.

L'ACAT a demandé également le transfert «immédiat» des prisonniers politiques sahraouis dans une prison située en territoire occupé (Sahara occidental), conformément à l'article 76 de la 4e convention de Genève.

L'ONG a considéré que ce quatrième refoulement en moins de deux ans de Claude Mangin-Asfari est une «énième représaille» exercée par le Maroc à l'encontre de son épouse Naâma Asfari, détenu depuis novembre 2010 et condamné à 30 ans de prison pour avoir défendu l'autodétermination du peuple sahraoui. «Torturé, battu, humilié, pendant sa garde à vue en 2010, il avait signé des aveux sous la contrainte. En décembre 2016, le Maroc a été condamné par le Comité de l'ONU contre la torture dans le cadre de la plainte déposée par l'ACAT et le cabinet Ancile-avocats au nom de Naâma Asfari», a appelé l'ONG.

Le Maroc, soutenu par la France, interdit depuis des mois des visites aux prisonniers politiques sahraouis détenus dans ses prisons, ainsi que celles des militants des droits de l'homme. En février dernier, deux avocates, Ingrid Metton et Olfia Ouled, du groupe des 24 militants sahraouis de Gdeim Izik, détenus au Maroc depuis plus de sept ans, ont été interdites d'entrer au Maroc.

Les deux avocates, du barreau de Paris, qui avaient défendu les militants sahraouis lors des audiences de leur procès en appel, entre janvier et mai 2017, à la Cour d'appel de Rabat-Salé, ont voulu rendre visite à leurs clients suite à des informations faisant état de mauvais traitements qu'ils auraient subis en prison, rappelle-t-on. Dix-neuf militants sahraouis, rappelle-t-on encore, ont été lourdement condamnés le 19 juillet 2017, au terme de ce procès où les seules preuves présentées restent des aveux signés sous la contrainte. Les prisonniers politiques sahraouis ont été dispersés dans 7 prisons à travers le territoire marocain.

SAHARA OCCIDENTAL-MAROC

France: la Coface interpellée par l'avocat du Front Polisario

La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface), qui établit chaque année son guide sur les risques pays a été saisie par l'avocat du Front Polisario, Gilles Devers.

Dans ses guides annuels, cette compagnie d'assurance persiste à ne pas séparer le Sahara occidental, territoire déclaré par l'Onu non autonome, du royaume du Maroc, malgré les arrêtés de la Cour de justice de l'Union européenne.

Dans tous ses documents, la Coface publie une carte dans laquelle le Sahara occidental est inclus dans le territoire du Maroc.

«J'ai saisi la Coface pour attirer l'attention de ses responsables sur le fait qu'en incluant le territoire du Sahara occidental au Maroc, ils ne renseignent pas convenablement les entreprises françaises sur le risque pays», a-t-il expliqué dans une déclaration à l'APS joint par téléphone, leur demandant de «rectifier la notice risque pas concernant le Maroc».

Il a indiqué qu'il a reçu une réponse de leur part mais qui n'est «pas convaincante».

«Le Front Polisario ne veut de conflit avec personne et nous privilégions le règlement de cette question à l'amiable en recherchant la réconciliation», a-t-il affirmé, avertissant cependant que «si la Coface maintient son point de vue, qui ne tient pas la route, cet organisme ne pourra échapper à une assignation».

Au sujet du vote, des Etats membres de l'Union européenne (UE) d'accorder à la Commission un mandat pour négocier un nouveau protocole à l'accord de pêche UE-Maroc qui n'écarte pas «la possibilité d'étendre les accords bilatéraux avec le Maroc au Sahara occidental, sous certaines conditions», l'avocat, Devers, a souligné, dans ce sens, que les deux parties, le Maroc et l'UE, «ont perdu et il font maintenant



n'importe quoi». «Pour le moment c'est un vote, ce n'est pas une décision.

Le 25 avril, je me déplacerai à Bruxelles pour une réunion et je vais présenter nos arguments avec beaucoup de fermeté», a-t-il soutenu, relevant les «deux poids deux mesures» des pays de l'UE dans la défense des droits de l'Homme dans le monde.

Pour lui, la Commission européenne va «mener le Maroc à sa perte en lui proposant de signer un accord sur un territoire qui ne lui appartient pas, alors qu'elle doit appliquer les décisions de la Cour de justice».

En outre, l'avocat du Front Polisario, représentant légitime du peuple sahraoui, a indiqué que son équipe travaille sur le recours pour annuler l'accord sur l'aviation civile entre l'Union européenne et le Maroc.

Le Sahara occidental, dernière colonie en Afrique occupée par le Maroc, est inscrit par l'Onu en 1963 dans la liste des territoires non autonomes, donc éligible à un processus d'autodétermination.

Le 20 décembre 1966, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la résolution 2229 (XXI) sur la question du Sahara occidental (à l'époque sous administration espagnole), réaffirmant le droit inaliénable du peuple de ce territoire à l'autodétermination.

Elle avait demandé au royaume d'Espagne, en tant que puissance administrative, d'arrêter le plus tôt possible, en conformité avec les aspirations de la population autochtone du Sahara occidental (...) les modalités de l'organisation d'un référendum qui serait tenu sous les auspices de l'ONU afin de permettre à la population autochtone du territoire d'exercer librement son droit à l'autodétermination.

Le 16 octobre 1975, la Cour internationale de justice a rendu un avis consultatif dans lequel elle n'établit l'existence d'aucun lien de souveraineté entre le Sahara occidental et Le Maroc, rappelle-t-on.

GUINÉE-BISSAU :

Aristides Gomes nommé Premier ministre, l'ONU se félicite d'une décision consensuelle

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, s'est félicité mardi de la nomination d'Aristides Gomes au poste de Premier ministre de la Guinée-Bissau le 16 avril, une décision prise «sur la base du consensus auquel sont parvenus les principaux acteurs politiques nationaux».

Le secrétaire général se félicite également de l'annonce que les élections législatives du pays auront lieu le 18 novembre 2018.

L'annonce donne un mandat clair pour les préparatifs urgents de ces élections», a ajouté son porte-parole dans une déclaration à la presse.

Ces développements ont fait suite à une session extraordinaire de l'Autorité des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la Guinée-Bissau, tenue à Lomé, au Togo, le 14 avril 2018. «Le secrétaire général salue le rôle joué par le président de l'Autorité de la CEDEAO, le président du Togo, Faure

Gnassingbé, et le médiateur de la CEDEAO pour la Guinée-Bissau, le président Alpha Condé de la République de Guinée», a dit le porte-parole.

«Le secrétaire général est encouragé par l'esprit de compromis et de leadership manifesté par le président José Mario Vaz, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC) et le Parti pour le renouveau social (PRS)», a-t-il ajouté. «Il exhorte toutes les parties à prendre rapidement les prochaines

mesures cruciales, y compris la formation d'un gouvernement inclusif, la réouverture de l'Assemblée nationale et la mise en oeuvre des dispositions restantes de l'Accord de Conakry».

Le chef de l'ONU a réaffirmé l'engagement des Nations Unies de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) pour soutenir les efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

ÉGYPTE :

L'armée neutralise un chef terroriste dans le Sinaï



L'armée égyptienne a neutralisé hier un chef terroriste dans la péninsule du Sinaï, ont rapporté des médias locaux citant un communiqué de l'armée.

Selon le communiqué de l'armée, les forces égyptiennes ont attaqué «des zones montagneuses» et «tué Nasser Abou Zaoual, le chef du groupe terroriste du centre du Sinaï après d'importants échanges de tirs». L'armée ajoute qu'un fusil, deux grenades et une grande quantité de munitions ont également été retrouvés. L'armée égyptienne a lancé le 9 février une vaste campagne antiterroriste,

en particulier dans la péninsule septentrionale du Sinaï. Au total, selon des chiffres officiels, plus de 100 terroristes et au moins 22 militaires ont été tués depuis le lancement de cette opération baptisée «Sinaï 2018». Depuis l'été 2013, l'Egypte est confrontée à des attaques de groupes terroristes. Des centaines de soldats, de policiers et de civils sont morts dans ces attaques. Fin novembre, le président Abdel Fattah al-Sissi avait donné trois mois à ses forces de sécurité pour rétablir la sécurité dans le Sinaï, un délai depuis prolongé. M. Sissi a

été réélu fin mars pour un deuxième mandat de quatre ans, avec 97,08% des voix. Samedi dernier, le président a prolongé de trois mois l'état d'urgence qui avait été décrété en avril 2017, selon un décret publié au journal officiel. Il s'agit de la quatrième prolongation de cette mesure d'exception dont l'instauration faisait suite à des attaques revendiquées par le groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech). Cette mesure existe déjà depuis plusieurs années dans le nord du Sinaï.

TURQUIE - UE

Ankara critique un rapport de l'UE sur la situation dans le pays

Le ministère turc des Affaires étrangères a critiqué dans un communiqué le dernier rapport de l'Union européenne (UE) sur la Turquie, affirmant que «l'Union refusait de comprendre les difficultés auxquelles la Turquie est confrontée».

Selon le communiqué, rendu public mardi, la Turquie a estimé que la Commission européenne est «incapable d'être objective et équilibrée», ajoutant que l'opération de la Turquie contre plusieurs «organisations terroristes contribue à la sécurité des Etats membres de l'UE».

La Commission européenne a publié mardi un rapport qui accuse «la Turquie de s'écarter à grands pas de la voie de l'adhésion à l'UE».

Le rapport appelle le pays à lever son état d'urgence, mais salue les efforts humanitaires qu'il a déployés pour les près de 4 millions de réfugiés qu'il héberge sur son territoire.

Le vice-Premier ministre turc Bekir Bozdag a accusé le rapport de l'UE de ne pas avoir accordé un traitement «juste et objectif» à la Turquie.

L'UE a écarté toute ouverture d'un nouveau chapitre dans les négociations d'adhésion de la Turquie, estimant que les récentes actions d'Ankara, notamment en mer Egée, n'étaient «pas propices à de bonnes relations» avec ses voisins européens.

«La Turquie est un pays candidat, un partenaire déterminant pour l'UE et un acteur clef, mais le moment n'est pas venu d'ouvrir un nouveau chapitre dans les négocia-



tions», a expliqué la représentante de la diplomatie européenne Federica Mogherini, en présentant le rapport à Strasbourg, où le Parlement européen est réuni en session plénière. «Notre analyse montre que le pays continue à s'éloigner à grand pas de l'Union européenne en particulier dans le secteur de l'Etat de droit et des droits fondamentaux», a renchéri le commissaire autrichien Johannes Hahn, responsable de la politique d'intégration européenne.

Dans la soirée de mardi, le ministère turc des Affaires étrangères a jugé que «certaines allégations générales, certains commentaires et accusations visant la Turquie dans le rapport (étaient)

inacceptables». Le vice-Premier ministre turc Bekir Bozdag a assuré que «être un membre à part entière de l'Union européenne (demeurait) l'objectif de la Turquie». «Nous n'avons pas l'intention de renoncer», a ajouté M. Bozdag, qui est aussi porte-parole du gouvernement.

Les négociations avec Ankara ont commencé le 3 octobre 2005 mais elles sont enlisées depuis des années.

Elle portent à ce jour sur 16 des 33 chapitres.

Les relations se sont encore dégradées entre Bruxelles et Ankara après le coup d'Etat avorté de juillet 2016 en Turquie qui a donné lieu à de sévères sanctions à l'encontre des instigateurs.

ARMÉNIE :

Poursuite des manifestations contre l'ex-président nommé, des dizaines d'interpellations

Des milliers de personnes continuaient de protester hier à Erevan, la capitale de l'Arménie, contre l'ancien président Serge Sarkissian élu Premier ministre par le Parlement, ont rapporté des médias locaux.

Plusieurs dizaines de manifestants ont été interpellés alors qu'ils tentaient de bloquer une des principales artères d'Erevan, selon des médias, tandis que les protestataires s'étaient réunis tôt dans la matinée autour de la résidence de Serge Sarkissian avant de se mettre en route vers une grande place du centre-ville.

Mardi, au moins 10.000 personnes étaient réunies sur la place de la République, en plein centre-ville, à l'appel du leader de l'opposition et député Nikol Pachinian, les manifestants ont dénoncé le maintien au pouvoir de M. Sarkissian. La candidature de Serge Sarkissian, 63 ans, proposée par le Parti républicain au pouvoir, a été soutenue mardi par 77 députés, alors que 17 députés ont voté contre. M. Sarkissian qui a achevé en mars son second et dernier mandat présidentiel, revient ainsi à la tête du pays où le président exerce désormais des fonctions largement protocolaires, le Premier ministre étant doté de pouvoirs renforcés.

Des protestations secouent Erevan depuis vendredi et se sont depuis étendues aux deux autres plus grandes villes d'Arménie, Gioumri et Vanadzor.

Lundi, la police avait du faire usage de grenade assourdissantes à Erevan pour disperser les protestataires qui tentaient de forcer l'accès au Parlement.

Les affrontements avaient fait 46 blessés, dont Nikol Pachinian.

Le nouveau président arménien, Armen Sarkissian, qui a le même nom de famille que son prédécesseur sans pour autant avoir de liens de parenté avec lui, a pour sa part prêté serment lundi dernier.

Ses fonctions sont devenues largement protocolaires depuis la révision constitutionnelle de 2015 qui a transformé l'Arménie en république parlementaire, où le pouvoir exécutif réel est entre les mains du Premier ministre.

L'opposition affirme que cette réforme avait pour unique but de maintenir au pouvoir le prorusse Serge Sarkissian, ancien officier de l'armée, qui occupait le poste de président depuis 2008 après avoir déjà été Premier ministre en 2007-2008.

SYRIE :

La mission de l'OIAC à Douma reportée à cause d'un échange de tirs

Le travail de la mission de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) à Douma dans la Gouta orientale en Syrie a été reporté à cause d'un échange de tirs survenu dans cette ville, ont rapporté hier des médias.

Les enquêteurs de l'OIAC arrivés mardi à Douma, dans la région de la Ghouta orientale, ne sont pas en mesure d'effectuer leur travail en raison d'un échange de tirs, selon l'agence Reuters.

Les pays occidentaux soutiennent qu'une attaque chimique a eu lieu le 7 avril à Douma, près de la capitale syrienne. La Russie a démenti les informations concernant une bombe au chlore qui aurait été larguée par les forces gouvernementales syriennes.

Les militaires russes ont qualifié de fausses les photos de victimes de la prétendue attaque chimique à Douma publiées par les Casques blancs sur les réseaux sociaux. Le gouvernement syrien dément ces allégations «peu convaincantes» et accuse les terroristes d'avoir «fabriqué» cette attaque pour «piéger l'armée syrienne et encourager une campagne militaire étrangère».

Samedi, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni ont lancé des frappes de missiles contre des positions syriennes après ces allégations d'attaque chimique présumée à Douma, sans attendre les résultats de l'enquête.

Pour Damas, les frappes menées par les pays occidentaux «traduisent seulement leur impuissance alors que l'armée a éliminé le terrorisme qu'ils finançaient». La partie syrienne a plus d'une fois souligné que tout son arsenal chimique avait été évacué du pays en 2014 sous le contrôle de l'OIAC.

AFFAIRE SKRIPAL :

Nouvelle réunion de l'OIAC à La Haye

Les diplomates de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ont entamé hier matin une réunion à La Haye pour parler de l'affaire Skripal, un espion russe empoisonné en Angleterre, a indiqué une source diplomatique.

L'ambassadeur britannique aux Pays-Bas, Peter Wilson, ainsi que de hauts diplomates russes, américains et français, ont pris part à cette réunion.

La réunion à huis clos a été convoquée par le Royaume-Uni, alors que les inspecteurs de l'OIAC ont confirmé que Sergueï Skripal et sa fille avaient été empoisonnés à Salisbury le mois dernier par un agent innervant, inoculé selon Londres sous forme liquide et en

très petite quantité.

L'OIAC n'a toutefois pas établi de responsabilités dans cette affaire.

Le Royaume-Uni a dénoncé lors de cette réunion «le comportement irresponsable de la Russie qui viole l'interdiction mondiale des armes chimiques» et «menace la sécurité mondiale», a déclaré l'ambassadeur britannique auprès de l'OIAC dans un tweet, désignant à nouveau la Russie comme «le seul» responsable de l'empoisonnement.

La Russie a clamé de son côté son innocence.

Selon le ministre des Affaires étrangères russe Sergueï Lavrov, l'OIAC a trafiqué les résultats de son enquête sur l'empoisonnement de l'ex-espion russe Sergueï Skripal pour

accuser la Russie. Selon Sergueï Lavrov, qui a indiqué que la Russie a reçu ces informations de manière confidentielle, le laboratoire suisse de Spiez, spécialisé dans les menaces chimiques, a envoyé à l'OIAC les résultats de son analyse à partir d'échantillons prélevés à Salisbury (sud de l'Angleterre), où Sergueï Skripal et sa fille ont été empoisonnés.

«La substance BZ a été découverte dans tous les échantillons. Le BZ est un agent neurotoxique (...), cette substance était en service en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et dans d'autres pays de l'Otan.

Elle n'a jamais été utilisée en URSS et en Russie», a-t-il ajouté. «Le BZ n'est

pas mentionné dans le rapport de l'OIAC. Nous nous demandons pourquoi cette information, qui reflète les conclusions des spécialistes du laboratoire de Spiez, a été omise dans ce document», a poursuivi le chef de la diplomatie russe.

«Et si l'OIAC réfute sa collaboration avec le laboratoire de Spiez, il sera intéressant d'écouter leurs explications», a encore déclaré M. Lavrov.

L'empoisonnement de l'ex-agent double russe et de sa fille a provoqué une grave crise diplomatique entre Moscou d'un côté et Londres et ses alliés occidentaux de l'autre, se traduisant par la plus grande vague d'expulsions croisées de diplomates de l'histoire.

YÉMEN :

2 membres d'Al-Qaïda abattus dans la province d'Abyane

Les forces antiterroristes yéménites ont abattu hier deux membres du réseau terroriste Al-Qaïda dans la province d'Abyane, dans le sud du pays, a indiqué un responsable de sécurité.

Ces deux membres d'Al-Qaïda ont été tués dans une fusillade lorsque les troupes antiterroristes ont pris d'assaut leur cachette dans le district d'Alwadheha, a annoncé le responsable, cité par l'agence Chine nouvelle.

«Les deux chefs ont refusé de se

rendre volontairement et se sont engagés dans une confrontation armée avec les soldats présents sur place», a précisé le responsable local.

Il a ajouté que «les troupes avaient trouvé des explosifs et un certain nombre d'armes à feu, de grenades et de munitions en leur possession». Selon le même responsable, ces deux éléments armés étaient des commandants du groupe terroriste au Yémen et étaient recherchés par les autorités locales

pour leur participation à des attaques armées. Des dizaines d'éléments d'Al-Qaïda ont été arrêtés au cours des derniers mois par les forces de sécurité yéménites, dans des raids similaires dans la province d'Abyan et dans d'autres provinces voisines du sud-est du Yémen.

Les éléments d'Al-Qaïda, qui sont principalement actifs dans les provinces de l'est et du sud du Yémen, sont responsables de nombreuses attaques contre les forces de sécurité dans le pays.

ARTS

Le 4^e Salon international de la créativité s'ouvre à Alger

Le 4^e Salon international de la créativité s'est ouvert mardi à Alger avec la participation de créateurs de douze pays africains dont le Mali en invité d'honneur.

Organisé par l'Office national des droits d'auteur (Onda), le salon accueille pour la première fois des créateurs de pays africains et des représentants de sociétés de droits d'auteur de Tunisie, de France et du Mali, représenté à travers le Bureau malien des droits d'auteur (Bumda).

Accompagné des ministres de la Communication, Djamel Kaouane et de l'Éducation nationale, Nouria Benghabrit, ainsi que la ministre de la Culture malienne, N'diaye Ramatoulaye Diallo, le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a visité les différents stands du salon. Des établissements culturels publics comme l'Office Riad El-Feth (Oref), le

Centre national du cinéma et de l'audiovisuel (Cnca) et l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (Aarc) participent à la manifestation, en plus d'associations culturelles et de maisons d'édition algériennes.

Le programme artistique de l'édition 2018 comprend des concerts de musique de groupes algériens qui devront se partager la scène du Palais de la Culture Moufdi-Zakaria avec des troupes musicales venues d'Afrique sub-saharienne.

Des rencontres thématiques sur l'art, la littérature et les langues figurent également au programme. L'écrivain franco-algérien Anouar Benmalek animera aux côtés de l'écrivain et conteur malien Ousmane Diarra une rencontre sur «Les langues anciennes dans la littérature», alors que le plasticien Hellal Zoubir, commissaire du salon, devra animer avec l'écrivain et critique d'art ivoirien, Yacouba Konaté, une conférence sur le marché de l'art en Afrique.

Les droits d'auteurs seront également au menu de cet événement qui prévoit une rencontre sur la copie privée (taxe forfaitaire reversée aux artistes pour compenser les pertes occasionnées par l'utilisation privée de leurs œuvres), animée par la vice-présidente de l'Organisation mondiale de



la propriété intellectuelle (Ompi), Sylvie Forbin, aux côtés d'experts de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac), organisation non gouvernementale dont l'Algérie est membre. Le 4^e Salon international de la créativité se poursuit jusqu'au 21 avril.

La propriété intellectuelle (Ompi), Sylvie Forbin, aux côtés d'experts de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac), organisation non gouvernementale dont l'Algérie est membre. Le 4^e Salon international de la créativité se poursuit jusqu'au 21 avril.

TLEMCCEN: Clôture de la sixième édition du festival national étudiant d'arts plastiques

La sixième édition du festival national étudiant d'arts plastiques, dédié à l'amazighité et à la femme, s'est clôturé mardi soir à la faculté de médecine de l'université «Abou Bekr Belkaid» de Tlemcen en honorant les trois lauréats du concours d'arts plastiques et de la photographie. Lors de la cérémonie de clôture de cette manifestation organisée par le Mouvement de solidarité nationale estudiantine de l'université de Tlemcen du 2 au 17 avril, sous le patronage du Haut commissariat à l'amazighité (HCA), des œuvres artistiques réalisées par 67 étudiants de 33 wilayas du pays ont été présentées dont des tableaux d'arts plastiques et des photos sur le thème de l'amazighité.

La première place en arts plastiques a été remportée par l'étudiant Abdelhafedh Kezlan de l'université d'Alger. L'étudiant Bellout Mohamed Amine de l'université de Batna s'est adjudgé le prix en photographie. Des prix d'encouragement ont été décernés à des étudiants ayant participé avec des œuvres en sculpture, céramique, caricature et calligraphie arabe.

Le jury composé d'univer-

sitaires du pays spécialistes en beaux arts ont axé leur évaluation des œuvres exposées lors de ce concours sur le respect du thème, la valeur esthétique du tableau, la maîtrise de la technique et la manière de présenter. La cérémonie de clôture a été marquée aussi par des spectacles de théâtre et de musique d'étudiants des wilayas du pays.

Cette manifestation culturelle a vu l'organisation des ateliers de tableaux avec la réalisation de 25 tableaux sur le thème de l'amazighité, une exposition des métiers manuels des étudiants de l'université de Béchar et une autre de manuscrits du centre national des manuscrits de Béchar, a indiqué le commissaire du festival, Oumiloud Mimoune.

Un atelier d'apprentissage des principes de base de tamazight a été encadré par des spécialistes de cette langue. Des étudiants ont saisi ce festival pour présenter des récits dont le roman «Belkis» de Dali Meriem traduit en langues française et anglaise et bientôt en tamazight, ainsi que l'exposition de photos par l'étudiant Merouani Hani de l'université de Batna. +

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

SELON DES SPÉCIALISTES

Le ksar de Ouargla, un patrimoine en quête d'un surcroît d'efforts de préservation

Le vieux ksar d'Ouargla a enregistré, dans le cadre de la prise en charge des préoccupations de ses occupants, le lancement d'une série d'opérations visant sa promotion urbanistique et fonctionnelle, dont la rénovation des réseaux divers (eau potable, assainissement, réseau d'électricité et éclairage public).



Ces actions ont été confortées également par des opérations de restauration de nombreuses mosquées du ksar, ses zaouïas, ses placettes, ses sept portières, ses remparts, en plus de la réhabilitation de la place des martyrs.

M. Mustapha Hafsi, un archéologue et architecte de l'université de Biskra, habilité par le ministère de la Culture, dans le cadre du mois du patrimoine (18 avril -18 mai), a indiqué que le vieux ksar d'Ouargla, se dressant encore, depuis plus de six siècles, avec des caractéristiques architecturales ingénieuses et témoignant d'une histoire et d'une culture anciennes, demeure en quête davantage d'efforts de préservation.

Tirant la sonnette d'alarme sur l'état dont se trouve ce site archéologique, l'intervenant, qui est aussi membre de l'association «Culture et Réforme» d'Ouargla, a estimé que ce chef-d'œuvre de l'homme est menacé aujourd'hui du fait de son état de dégradation avancé, ces dernières années, suite aux interventions non-étudiées.

Il est suggéré, pour cela, l'adoption de l'expérience de la casbah d'Alger, à travers la mise en place à l'intérieur du ksar d'une instance chargée de tous les volets administratifs, d'aplanir les contraintes bureaucratiques et de défendre ce site archéologique qui reflète la longue et authentique histoire de la population locale.

La recherche d'artisans, leur qualification et accompagnement, l'examen des mécanismes susceptibles de préserver ce ksar, avec l'implication aussi bien des citoyens que des autorités locales, ainsi que l'ancrage de la culture de sa préservation et la participation à sa valorisation, la vulgarisation de son identité, sont entre autres suggestions avancées par l'académicien.

Plan permanent de préservation et réhabilitation du secteur sauvegardé

Des archéologues de la

wilaya d'Ouargla ont, dans ce cadre, réitéré leur appel à la mise en œuvre du plan permanent de sauvegarde et de valorisation des secteurs sauvegardés, notamment les ksour d'Ouargla et Témacine, en tant que mécanisme de protection des sites archéologiques de la région. Mme Ouarda Khelafoui, architecte et cadre à la direction de la Culture d'Ouargla, a préconisé, pour pallier aux interventions démesurées et à la dégradation du site, une intervention «urgente» visant la protection des pans culturels des sites archéologiques, notamment ceux des ksour d'Ouargla et Témacine.

L'opération prévoit l'élaboration d'une stratégie globale pour la préservation et la restauration de ces biens culturels de l'ancienne ville d'Ouargla, témoignant de la longue histoire de la région, de l'authenticité des us et coutumes de sa population, et leur intégration dans les actions de développement socioculturelles, économiques et touristiques de la région.

Elle nécessite également, a-t-elle expliqué, le changement des mentalités, le citoyen étant le premier intervenant censé protéger ces biens, en coordination avec les autres acteurs (autorités locales et associations), avant de mettre l'accent sur la nécessaire dynamisation de la police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement pour dissuader les dépassements et agressions que subissent les sites culturels, sachant que la plupart des bâtisses du vieux ksar d'Ouargla ont subi ce genre d'agressions.

Les nombreuses actions de protection menées par les parties concernées, suite à la signalisation d'atteintes à certains sites et patrimoine, ont été couronnées par le sauvetage et la préservation de la mosquée de Béni-Djellab dans le vieux Ksar de Mestaoua (Tougourt) et la cité antique de Sedrata (Ouargla).

Seize (16) ksour sahariens disséminés à travers le territoire de la wilaya d'Ouargla ont été proposés

sur la liste supplémentaire de 2009 portant classement des biens culturels de la wilaya en tant que sites archéologiques et historiques nationaux, a fait savoir Mme Khelafoui.

De grande valeur historique et civilisationnelle, ces ksour, dont l'édification à travers les régions d'Oued-M'ya et Oued-Righ remonte à des ères diverses, sont disséminés sur le territoire des daïras d'Ouargla, Touggourt, Témacine, El-Hedjira, N'goussa, Mégarine et Sidikhoulid.

Par souci de mener à bien les diverses opérations de préservation des sites archéologiques, les intervenants ont appelé à l'implication des architectes, l'organisation de rencontres et conférences pour sensibiliser sur l'importance du patrimoine matériel les mécanismes et modalités de sa sauvegarde, ainsi que les moyens de sensibilisation des occupants des ksour sur l'importance culturelle et historique qu'incarnent ces pans de l'histoire de la région.

Bonne gouvernance pour la pérennité et la préservation du secteur sauvegardé

Ainsi, de l'avis d'archéologues, la préservation du secteur sauvegardé requiert, pour sa gestion et valorisation, l'adoption d'une approche de «bonne gouvernance» dans le but d'assurer sa pérennité et sa protection des facteurs susceptibles d'influer négativement sur ses dimensions civilisationnelle, architecturale et patrimoniale. Composé notamment d'espaces immobiliers, urbains et ruraux, dont des Casbahs, cités, ksour et bâtisses traditionnelles, laissant transparaître un génie architectural et artistique méritant d'être soigneusement réhabilité et valorisé, le secteur sauvegardé s'est vu, par souci d'assurer sa prise en charge et préservation, accorder une batterie de mesures par le ministère de tutelle, à encore expliqué l'archéologue Mustapha Hafsi. Ce dernier a relevé que ces actions consistent, entre-autres, en la programmation de sessions de formation au profit des architectes, l'élaboration de textes réglementaires et l'organisation d'ateliers chargés de la concrétisation de ces objectifs.

L'expert a expliqué, en outre, que «la bonne gouvernance» signifie, dans ce cadre, la bonne gestion et valorisation des plans et schémas susceptibles de contribuer à la conservation du patrimoine matériel dans ses différentes dimensions : juridique, administrative et culturelle, et requérant l'implication de toutes les

parties, responsables, acteurs associatifs et citoyens.

«L'adoption de cette approche participative est nécessaire pour la préservation du patrimoine culturel matériel, faute de quoi ce legs serait menacé de disparition graduelle». Pour M. Hafsi, cette approche est «salvatrice», car elle apporte des solutions adéquates aux problèmes professionnels, financiers et artisanaux, soulevés en matière de protection des sites archéologiques classées sur la liste du patrimoine sauvegardé national. Estimant également que les expertises professionnelles et les métiers traditionnels doivent s'imbriquer concernant les efforts de la préservation, il a, cependant, relevé que le manque de la main-d'œuvre qualifiée entrave ce projet de préservation en Algérie.

L'architecte et cadre à la direction de la Culture d'Ouargla s'est félicité en conclusion des nouveaux noyaux de ksour érigés dans le Sud du pays, à l'instar du ksar de Tafilalet (Ghardaïa), constituant une approche modèle à suivre dans d'autres régions du pays.

OUARGLA : Coup d'envoi du 2^e festival de l'antique ville de Sedrata

De nombreuses activités sont au menu du 2^e festival de l'antique ville de Sedrata (Sud-ouest d'Ouargla), qui a débuté mardi soir à la maison de la culture Moufidi Zakaria. La cérémonie d'ouverture de cette manifestation culturelle, lancée par les autorités locales à la veille du mois du patrimoine (18 avril -18 mai), a été marquée par un spectacle de troupes folkloriques sous les salves de baroud, en présence d'un public nombreux, outre la projection d'un documentaire sur l'histoire de Sedrata.

La séance d'ouverture du festival a été marquée par la présentation d'une communication de l'enseignant Messaoud Mezhoudi sur la «la vie culturelle à Wardjilane (ancienne Ouargla) et Sedrata, pendant le Moyen Age». S'étalant sur quatre jours (17-20 avril), ce festival, placé sous le signe «Sedrata : héritage, histoire et civilisation pour tous», constitue une opportunité non seulement pour contribuer à faire connaître la richesse du patrimoine ancestral local, dont l'histoire de cette ville antique et son cachet urbanistique, mais aussi le patrimoine ksourien en général, et ce avec la participation d'une pléiade d'enseignants et de chercheurs nationaux représentant différentes universités du pays ainsi que de Tunisie. Plusieurs conférences sont programmées, à l'instar de celles intitulées «Le rôle des ouléma et ksour du M'zab dans la propagation des connaissances d'histoires», «les ksour du Sa-

hara algérien dans les études scientifiques et académiques», «les relations sociales et culturelles entre Oued-M'ya (Ouargla) et Oued M'zab» et «le système ksourien et oasien et son rôle dans le développement de la région du Touat entre le IX^e siècle et le XIX^e siècle». Ce rendez-vous culturel sera aussi une occasion d'organiser une sortie dans cette zone archéologique classée patrimoine national, ainsi que dans d'autres sites historiques, tels que le vieux ksar d'Ouargla, la région du Cheikh Amar Abdelkafi et la zaouïa El-Kadiria.

La 2^e édition de ce festival national et les 6^{èmes} journées d'études sur l'antique Sedrata en particulier et les ksour du Sahara en général, visent à valoriser et préserver le patrimoine (matériel et immatériel) de cette région, et identifier et à protéger ce repère archéologique contre les extensions urbaines ainsi que contre le vol et les actes de vandalisme, selon le commissaire du festival, Dr. Salah Khennour.

Il s'agit, en outre de contribuer à donner une impulsion au tourisme saharien, notamment à travers les sorties et le scoutisme, a-t-il ajouté. Remontant au Xe siècle, la ville de Sedrata (Isedraten en Tamazight) a été fondée par les Rostomides fuyant de Tihert (actuelle Tيارت) et qui s'y sont installés sur une période de trois siècles, tout près de l'ancienne Wardjilane (actuelle ville d'Ouargla), selon des recherches historiques.

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA POPULATION
ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE
DIRECTION DE LA SANTÉ DE LA WILAYA DE M'SILA
ETABLISSEMENT PUBLIC HOSPITALIER DE MAGRA

Avis de recrutement

Le directeur de l'établissement Public hospitalier de Magra annonce l'ouverture d'un concours pour le recrutement externe conformément au tableau suivant :

N° d'ordre	Grade	Mode de recrutement	Condition d'accès	Nombre de poste
01	Médecin Généraliste de santé public	Sur titre	Diplôme doctorat en Médecine ou Attestation d'équivalence	02

Dossier de candidature :

- 01-Demande manuscrite
- 2-Copie de la nationale d'identité
- 3-Copie du Diplôme ou la qualification demandée accompagné du relevé des notes du parcours de formation.
- 04-Fiche de renseignements dûment remplie et signée par le candidat.
- Avant la nomination dans le poste les candidats définitivement admis, devront compléter leurs dossiers administratifs par toutes les autres pièces notamment :**
- 05-Copie du document justifiant la situation vis-à-vis au service national, légalisée par l'établissement organisateur du concours.
- 06- Casier judiciaire en cours de validité?
- 7-Certificat de résidence.
- 8-Extrait de naissance (13)
- 09- Certificat médical
- 10-Deux photos d'identité.

Les candidats admis sur titre et en complément des documents suscités, doivent compléter leurs dossiers par :

- 11- Attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle du candidat dans la spécialité,

ces documents doivent être visés par la CNAS, pour l'expérience acquise dans le secteur.

- 12-Attestation justifiant la période de travail par le candidat dans le cadre d'insertion professionnelle et sociale des jeunes diplômés avec précision du poste occupé, en cas de besoin.
- 13- Les documents considérés comme ouvrages ou études réalisés par le candidat, en cas de besoin.
- 14- Les documents justifiant le suivi du candidat d'une formation dans la spécialité, supérieure au diplôme demandé en cas de besoin.
- 15- Fiche familiale d'état civil pour les candidats mariés.

IMPORTANT :

- Les dossiers de candidature seront déposés à la sous-direction des ressources humaines de l'établissement Public Hospitalier de Magra.
- Le délai de dépôt des dossiers de candidature est fixé à 15 (Quinze) jours ouvrables à compter de la parution du présent avis aux quotidiens nationaux.

KARATÉ DO : 2 Championnats d'Afrique au lieu d'un, à partir de 2019

Le directeur des compétitions au sein de la Confédération africaine de Karaté-Do, Yacine Araba a annoncé hier que le continent africain organisera à partir de 2019 deux Championnats d'Afrique au lieu d'un, se conformant ainsi aux normes en vigueur, partout dans le monde, notamment au niveau des Confédérations européenne, asiatique et latino-américaine.

«A partir de 2019, il y aura deux Championnats d'Afrique au lieu d'un.

Ce qui permettra à notre continent de se conformer aux normes en vigueur, en Europe, en Asie et en Amérique-latine» a indiqué Arab à l'APS.

La seule compétition continentale que disputait le Karaté-Do africain jusque-là était réservée aux catégories juniors et seniors, alors que les autres catégories d'âge, notamment, celles des cadets et des espoirs n'en comptaient aucune.

Une lacune qui selon Araba sera comblée dès 2019, puisqu'il y aura désormais un championnat d'Afrique pour les seniors, et un autre pour les catégories d'âge plus jeunes (cadets, juniors et espoirs).

C'est surtout «par manque de moyens financiers» que le continent africain s'était limité à une seule compétition jusque-là, a encore expliqué Arab, ajoutant que «les choses ont changé depuis que le Karaté-Do est devenu une discipline olympique, car les pays hôte des prochains événements continentaux bénéficieront désormais de l'aide nécessaire.

«Le Karaté-Do africain a beaucoup progressé ces dernières années, au point de participer aux Jeux Olympiques et aux olympiades de la jeunesse.

On doit donc se mettre au diapason, pour rester en selle au plus haut niveau» a ajouté le responsable africain, annonçant au passage l'organisation d'un premier championnat d'Afrique des clubs, à partir de 2019.

LUTTE/JEUX MÉDITERRANÉENS 2018 :

8 athlètes algériens en stage à Sofia (Bulgarie)

Huit (08) lutteurs de la sélection masculine algérienne seniors ont entamé un stage de préparation à Sofia en Bulgarie, en vue des Jeux méditerranéens de Tarragone en Espagne, a appris l'APS hier de la Fédération algérienne des luttas associées (FALA).

La sélection algérienne est conduite par le staff technique national, composé des deux entraîneurs, le Roumain Rusu Cornel et Bendjedaa Maâzouz.

Ce stage qui se poursuivra jusqu'au 29 avril enregistre la présence des meilleurs athlètes : Sid Azara Bachir (87 Kg), Akrem Boudjemline (77 Kg), Adem Boudjemline (87 kg), Tarek Aziz Benaïssa (72 Kg), Ishak Gaiou (67 Kg), Laouni Abdenour (60 Kg), Haloui Hamza (97 kg) et Fergat Abdelkrim (55 Kg).

«Ce stage de préparation donnera l'occasion aux athlètes algériens de se mesurer à leurs homologues bulgares. Nous avons convoqué les cadres de la sélection algérienne, notamment dans la lutte gréco-romaine, le style de prédilection des Algériens qui préparent les Jeux méditerranéens de Tarragone (Espagne)», a déclaré à l'APS Haoues Idriss, directeur des équipes nationales (DEN).

Les sélections algériennes de différentes catégories poursuivent le programme de préparation établi par la direction technique nationale en prévision des prochaines échéances sportives inscrites au titre de cette nouvelle saison, à savoir les Jeux africains de la Jeunesse (JA-2018) d'Alger et les Jeux méditerranéens de Tarragone (Espagne).

APS

HANDISPORT / JUDO : L'Algérie présente avec dix athlètes à la World Cup d'Antalya en Turquie

Une sélection algérienne de judo handisport, composée de dix athlètes, prendra part à la World Cup, prévue à Antalya (Turquie), du 19 au 26 avril, a appris l'APS, hier de l'entraîneur national, Rezki Belkacem.

La compétition, la première inscrite en 2018 dans le programme de l'Association internationale des sports pour visuels (IBSA), permettra aux athlètes participants de récolter des points dans le classement mondial, en prévision d'une qualification aux Jeux Paralympiques de Tokyo-2020.

« Pour le cycle olympique (2016-2020), l'IBSA s'est alignée avec la fédération internationale de judo (FIJ), en appliquant son système de points ou les athlètes seront obligés de participer à un maximum de tournois de grand prix, inscrits à son calendrier jusqu'à l'année précédente les Jeux Paralympiques, afin de glaner des points au classement de l'IBSA», a déclaré Rezki Belkacem.

La World Cup d'Antalya figure parmi plusieurs autres compétitions de judo de haut niveau, introduites dans le nouveau système de compétition de l'IBSA, durant la période olympique 2016-2020.

Pour le rendez-vous d'Antalya, le choix du staff technique s'est porté sur 10 judokas dont trois nouveaux de la classe B1 (aveugle) et le retour de quelques uns qui s'étaient éclipsés pour différentes raisons.

« Dans la liste sélection-

née, figure trois athlètes B1, une classe qui nous fait à chaque fois défaut. Ils vont être classés pour la première fois. Au niveau national, ils sont les meilleurs dans leurs catégories de poids. Notre premier objectif est de les voir à l'oeuvre pour connaître si on peut compter sur eux dans les échéances internationales», a expliqué Belkacem.

Parmi les nouveaux judokas, Abderahmane Chetouane, Nabil Si Nacer (90kg) et Fayçal Chebieb (81kg), en plus de Mouloud Moula (73kg), Ishak Ould Kouider (60kg), Youcef Redjai (81kg), Mehdi Meskine (73kg), Hamza Harket (+100kg), et les plus titrés d'entre tous, Sid Ali Lamri (66kg) et Mouloud Noura qui a préféré monter dans la catégorie et rejoindre son coéquipier Lamri.

« En plus des épreuves individuelles, on va essayer de constituer une groupe de cinq athlètes dont obligatoirement deux B1, afin de prendre part à la com-



petition par équipes pour la première fois dans l'histoire du judo visuel algérien.

Mais tout dépendra de l'opération de classification des athlètes prévue le 20 et le 21 avril, qui déterminera si on aura la chance d'y prendre part ou pas», a expliqué l'entraîneur national.

La World Cup d'Antalya sera la première compétition pour les athlètes algériens qui auront, comme objectif principal cette année, le Championnat du Monde, prévu en novembre prochain au Portugal.

En prévision des prochaines échéances internationales, la sélection algérienne de judo pour visuels a effectué trois stages dont le dernier prend fin,

mercredi à Alger, avant le départ pour la Turquie jeudi après-midi.

Le dernier regroupement pré-compétitif était consacré aux aspects tactique et psychologique, une façon de minimiser la pression sur les athlètes (surtout les nouveaux), alors que les deux premiers avaient permis au staff technique d'élever le niveau de préparation physique et technique, avec des séances bi-quotidiennes intenses.

« Cette première sortie internationale de nos athlètes les mettra dans le bain du haut niveau et nous permettra de relever les imperfections et manquement durant leurs combats pour mieux aborder les prochains rendez-vous », a conclu Rezki Belkacem.

HAND/ CHAMPIONNAT EXCELLENCE SENIORS MESSIEURS : Le premier tournoi play-off du 26 au 28 avril à Béjaïa

Le premier tournoi play-off pour le titre national du championnat division excellence seniors hommes de handball, aura lieu du 26 au 28 avril à Bejaïa, a appris l'APS de la Fédération algérienne de handball (FAHB).

Les équipes qualifiées pour le play-off sont: le GS Pétroliers, le CRB Baraki, l'ES Ain Touta et l'ES Arzew de la poule «A» et la JSE Skikda, le CRB Bordj Bou Arréridj, l'IC Ouargla et le

CRB Mila de la poule «B». Chaque équipe disputera trois matchs lors du premier tournoi play-off de Bejaïa.

Cette phase play-off est composée de trois tournois, le second aura lieu les 4 et 5 mai à Mostaganem avec deux matchs pour chaque équipe.

Le 3ème et dernier tournoi sera disputé les 11 et 12 mai dans un lieu qui reste à déterminer.

A l'issue des trois tournois, l'équipe classée première sera déclarée cham-

pienne d'Algérie pour la saison 2017-2018.

Pour leur part, les équipes qui restent de chaque poule (A et B) seront contraintes de jouer trois tournois nationaux pour le maintien.

Le premier aura lieu à Biskra, le second à Maghnia et le troisième à Bouira, à la même date que le play-off.

Les deux derniers du classement rétrograderont en division inférieure.

PORTES OUVERTES SUR LE SPORT MILITAIRE À BLIDA : Les exhibitions en arts martiaux très appréciées par le public

Les exhibitions sportives en arts martiaux présentées, mercredi à Blida, dans le cadre de portes ouvertes sur le sport militaire, ont été particulièrement appréciées, par le public visiteur de cet événement, dont notamment les élèves des écoles.

En effet le public n'a pas été avare d'applaudissements à chacune des exhibitions sportives animées tant à la salle omnisports relevant du complexe spor-

tif régional militaire, que du centre de loisirs familiaux, mitoyen, exprimant ainsi sa grande admiration à l'égard de la maîtrise parfaite acquise par les éléments militaires dans ces sports de combat.

Les exhibitions de Kuk Sool animées, à l'occasion, par les athlètes de la 104ème compagnie des manœuvres opérationnelles et de l'établissement ministériel de réserve générale des munitions de Had-

jout, ont été parmi ces exhibitions fortement applaudies par le public. Dans son allocution d'ouverture de la manifestation, le chef du service régional du sport militaire, colonel Mustapha Frik a souligné l'importance du sport dans la formation physique et morale des éléments militaires. Il s'est, également, félicité des réalisations des athlètes militaires algériens dans différentes joutes sportives arabes et mondiales, a-t-il

ajouté. Outre des exhibitions présentées dans différents sports militaires, dont le tir sportif, le badminton, le tennis, l'équitation, ces portes ouvertes ont englobé une exposition mettant en exergue diverses disciplines sportives pratiquées par les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), au même titre que les titres obtenus, par eux, dans différentes joutes internationales, avec photos à l'appui.

PREMIER LEAGUE ANGLAISE DE FOOTBALL : L'équipe-type de la saison 2017-2018 dévoilée sans Mahrez

Le milieu international algérien de Leicester City Riyad Mahrez ne figure pas dans le onze de la saison 2017-2018 de Premier league anglaise de football, selon l'équipe-type dévoilée par l'Association des footballeurs anglais Professionnels (PFA) hier sur son compte Twitter.

Le onze type comprend cinq joueurs de Manchester City, sacré champion pour la 5e fois dans son histoire, ainsi que le milieu offensif égyptien de Liverpool Mohamed Salah, actuel meilleur buteur du championnat avec 30 buts.

Mahrez (27 ans), auteur de 10 buts et 8 passes décisives en Premier league, a dû attendre la fin de la phase aller pour se mettre à l'évidence avant de sombrer en raison de son transfert avorté à Manchester City en janvier dernier.

Le second club le plus représenté est Tottenham, avec trois joueurs : Kane, Eriksen et Vertonghen.

Les trois derniers joueurs sont issus de trois clubs différents : De Gea pour Manchester United, qui est présent pour la deuxième année de suite, Marcos Alonso pour Chelsea et donc Mohamed Salah pour les Reds.

Equipe type de la saison 2017 - 2018 :

Gardien de but : De Gea (Manchester United)

Défenseurs : Walker (City), Vertonghen (Tottenham), Otamendi (City), Alonso (Chelsea)

Milieux : Silva (City), De Bruyne (City), Eriksen (Tottenham) - Salah (Liverpool)

Attaquants : Kane (Tottenham), Agüero (City).

LIGUE 1 FRANÇAISE DE FOOTBALL/ LILLES OSC : Benzia refuse de faire une fixation sur son avenir

L'attaquant international algérien de Lille OSC Yassine Benzia a refusé de faire une fixation sur son avenir, alors que son club est plus que jamais menacé de quitter la Ligue 1 française de football à l'issue de la saison.

«Je ne sais pas. Mon avenir personnel est encore loin. J'aime le LOSC. J'ai été très bien accueilli. C'est un beau club, une belle ville. Je ne me poserais pas cette question jusqu'à la dernière journée», a-t-il indiqué dans une interview à *L'Equipe*.

Le club du Nord qui reste sur un match nul concédé à domicile face à l'EA Guingamp (2-2) dans le cadre de la 33e journée, est sérieusement menacé par le spectre de la relégation, se contentant d'engranger quatre points seulement lors des dix derniers matchs.

Les Lillois occupent la 18e place au classement avec 29 points, à cinq journées de l'épilogue. Concernant les déclarations du président du LOSC, Gérard Lopez, qui avait dit vouloir rester même en cas de descente, Benzia réagit.

«Je le crois. Quand je fais confiance à quelqu'un, je le crois jusqu'à ce que la confiance soit trahie. Il a quand même fait énormément d'investissement, 80 à 90 millions d'euros en un an, ce n'est pas courant», a-t-il ajouté. Benzia (23 ans) avait prolongé son contrat avec le club du Nord de deux saisons supplémentaires l'été dernier, soit jusqu'au mois de juin 2021.

Il avait rejoint Lille l'été 2015 en provenance de l'Olympique Lyon pour un contrat de quatre ans. Il avait honoré sa première convocation en sélection le 25 mars 2016 à l'occasion de la réception de l'Ethiopie (7-1) aux qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017.

Il avait inscrit son premier but avec les Verts lors de la victoire en déplacement face aux Seychelles (2-0) en juin 2016, dans le cadre des mêmes qualifications.

APS

LIGUE 1 MOBILIS DE FOOTBALL (26E JOURNÉE) : Faux pas interdit pour le CSC, matchs couperet pour le maintien

Le CS Constantine tentera de conforter sa position de leader de la Ligue 1 Mobilis de football en accueillant l'USM Alger, alors qu'en bas du classement les matchs CR Belouizdad - JS Kabylie et USM El-Harrach - DRB Tadjenanet seront déterminants dans la course pour le maintien, à l'occasion de la 26e journée de la compétition prévue demain.



Le CSC (1er, 46 pts), qui reste sur une défaite en déplacement face à la JS Saoura (1-0), se doit impérativement de réagir face à l'USMA (4e, 39 pts) pour éviter d'être rejoint pas ses poursuivants, à l'affût.

L'USMA, tenue en échec à domicile face à l'Olympique Médéa (1-1), est appelée à revenir avec un bon résultat de la capitale de Cirta pour espérer terminer la saison sur le podium.

Revigorés par leur qualification à la phase de poules de la Coupe de la Confédération, les Us-

mistes aborderont le match avec l'ambition de réaliser un résultat positif au stade Hamlaoui.

Le MC Alger (2e, 43 pts), groggy suite à son élimination en demi-finale de la Coupe d'Algérie face à la JS Kabylie (0-0, aux t.a.b 5-4), espère se relever à domicile lors du derby algérois face au NA Hussein-Dey (4e, 39 pts), dans un match ouvert à tous les pronostics.

Le Doyen, dont l'objectif désormais est de lutter pour le titre jusqu'au bout, doit se méfier d'une formation de Nasria, invaincue en 18 matchs, et dont

la défense reste la meilleure du championnat avec 18 buts encaissés en 25 matchs.

Le MC Oran (3e, 41 pts), battue à domicile par le CR Belouizdad (2-0) dans un match arrêté à la 8e minute suite à un envahissement de la pelouse, effectuera un déplacement périlleux à Médéa pour affronter l'OM (12e, 27 pts), sérieusement menacé par la relégation.

L'ES Sétif (7e, 36 pts), qui demeure sur une défaite à Tizi-Ouzou face à la JSK (1-0), aura une belle occasion de réagir dans son antre du 8-mai 1945 face à la lanterne rouge de l'USM Blida (16e, 19 pts), qui semble déjà mettre un pied en Ligue 2.

En bas du tableau, les mal-classés tenteront d'amorcer leur mission

de sauvetage à cinq journées de l'épilogue.

Deux matchs mettront aux prises de clubs directement menacés par la relégation : USM El-Harrach (14e, 25 pts) - DRB Tadjenanet (12e, 27 pts) et CR Belouizdad (9e, 30 pts) - JS Kabylie (10e, 29 pts).

Même si le CRB et l'USMH partiront avec les faveurs des pronostics, de par l'avantage du terrain et du public, il n'en demeure pas moins que la JSK, qualifiée pour la finale de Dame Coupe et invaincue en cinq matchs toutes compétitions confondues, et le DRBT auront certainement leur mot à dire.

L'USM Bel-Abbès (10e, 29 pts), auréolée de sa qualification pour la finale de la Coupe d'Algérie, recevra la JS Saoura (4e, 39 pts) avec la ferme intention de s'éloigner un peu plus de la zone rouge, alors que l'US Biskra, avant dernier au classement (24 pts) n'aura plus droit à l'erreur à domicile face au Paradou AC (8e, 35 pts) qui reste sur trois défaites de rang dont un cinglant (5-1) concédé à domicile face au MCA.

CHAMPIONNAT SAOUDIEN DE FOOTBALL/ AL-NASR : Djabou ne sera pas prolongé

Le milieu offensif international algérien Abdelmoumen Djabou, arrivé en janvier dernier à Al-Nasr (Div.1 saoudienne de football) en prêt pour quatre mois en provenance de l'ES Sétif (Ligue 1 algérienne) ne sera pas prolongé, a rapporté la presse locale.

Djabou, auteur d'un seul but en 7 apparitions, n'a pas convaincu le nouvel entraîneur du club l'Argentin Daniel Carneiro.

Son option d'achat ne devrait donc pas être levée. Il avait rejoint le club, basé à Riyad, pour un montant de 500.000 euros. Le meneur de jeu algérien (31 ans) va ainsi réintégrer les rangs de l'Entente, en vue notamment de la phase de groupes de la Ligue des champions d'Afrique, dont les deux premières journées se joueront en mai pro-

chain. Il est sous contrat avec l'ESS jusqu'en 2019. Il avait retrouvé les rangs de l'équipe nationale en novembre dernier avec l'arrivée à la barre technique de Rabah Madjer, en remplacement de l'Espagnol Lucas Alcaraz.

Il s'agit de la deuxième expérience à l'étranger pour Djabou, qui avait porté auparavant les cou-



leurs de la formation tunisienne du Club Africain avec laquelle il avait décroché le titre de champion de Tunisie en 2015 avant de retourner à Sétif en 2016.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (16ES DE FINALE BIS/ RETOUR) : Le CR Belouizdad éliminé après son nul face à l'ASEC Mimosas 0-0

Le CR Belouizdad est éliminé de la Coupe de la Confédération de football, après son match nul face à l'ASEC Mimosas de Côte d'Ivoire 0 à 0, en match retour des 16es de finale bis, disputé mardi au stade du 20 août 1955 (Alger).

Battu au match aller au stade Félix Houphouët-

Boigny d'Abidjan (1-0), le Chabab n'aura pas réussi à inscrire le moindre but pour espérer une qualification à la phase de poules.

Le deuxième représentant algérien en Coupe de la Confédération, l'USM Alger accueille actuellement son homologue ni-

gérien de Plateau United au stade 5 juillet (Alger).

Le tirage au sort de la phase de groupes de la Coupe de la Confédération aura lieu le samedi 21 avril au siège de la CAF au Caire (Egypte) à partir de 13h00 (heures algériennes).

Les deux premières journées de la phase de

groupes se joueront en mai prochain : 1er journée (4. 5. 6 mai), 2e journée (15. 16 mai), avant d'observer un arrêt en raison du déroulement de la Coupe du monde 2018 en Russie (14 juin - 15 juillet), pour reprendre ses droits les 17 et 18 juillet prochain.

VIOLENCES AUX STADES DE CONSTANTINE ET D'ORAN: Le ministère de l'Intérieur installe une commission d'enquête

Une commission d'enquête chargée de déterminer les causes des «graves dérapages» enregistrés dans les stades de Constantine et d'Oran, a été installée mardi au siège du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, a indiqué un communiqué du ministère.



La commission installée en application des instructions du ministre de l'Intérieur, Noureddine Bedoui, «a entamé sa mission dès son installation pour examiner les causes, définir les responsabilités et soumettre un rapport au ministre de l'Intérieur».

La commission d'enquête est présidée par «l'inspecteur général du ministère de l'Intérieur avec la participation de cadres du ministère et des représentants de la jeunesse et des sports et différents corps de sécurité». Dans un communiqué publié lundi sur son site of-

ficiel, la Fédération algérienne de football (FAF) «a condamné énergiquement et fermement» les actes de violences survenus dans les stades Chahid-Hamlaoui de Constantine et Ahmed-Zabana d'Oran, affirmant qu'elle prendrait «sur la base des rapports des délégués et des services de sécurité, les sanctions réglementaires les plus appropriées».

Le match JS Kabylie - MC Alger disputé au stade Chahid-Hamlaoui de Constantine, comptant pour les demi-finales de la Coupe d'Algérie a été émaillé d'actes de violences. Des

échauffourées se sont éclatées dans les gradins lors de la 1ère mi-temps ayant contraint l'arbitre de la rencontre à retarder la reprise de la seconde période.

Les affrontements ont repris de plus belle à quelques minutes de la fin du temps réglementaire, suite aux jets de pierres de la part des supporters sur la cage du portier du MCA.

Le stade Ahmed-Zabana d'Oran a également été le théâtre de scènes de violences et de vandalisme.

Des supporters Oranais ont envahi la pelouse dans la foulée du deuxième but

inscrit par le Chabab en match décalé de la 25e journée du championnat de Ligue 1.

Des projectiles ont commencé à fuser à partir des tribunes, ce qui a poussé l'arbitre à interrompre la partie, sans jamais la reprendre.

«La FAF rappelle aux fauteurs de trouble qu'elle usera de tout son poids, et avec l'aide des autorités et de tous les acteurs concernés, de près ou de loin, par la gestion et l'organisation des rencontres de football, pour les combattre et les chasser de nos stades qui doivent être des lieux de fête, de spectacle et de fair-play», indique-t-elle dans son communiqué.

«Elle interpelle toute la famille du football sur le gros travail à faire pour extirper ce mal qui ronge notre sport-roi», poursuit la FAF, tout en regrettant «le comportement irresponsable de certains dirigeants et acteurs de notre football qui, à travers leurs déclarations intempestives, irréfléchies et provocatrices sur les médias, ont suscité la haine entre les jeunes supporters d'une même nation».

L'instance fédérale a rappelé que l'une «des mesures prises justement par son bureau fédéral est celle d'arrêter une rencontre de football au moindre signe d'envahissement».

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (16ES DE FINALE BIS/ RETOUR): L'USM Alger qualifiée à la phase de poules

L'USM Alger s'est qualifiée à la phase de poules de la Coupe de la Confédération de football, après sa large victoire contre Plateau United du Nigeria sur le score de 4 à 0 (mi-temps: 2-0), en match retour des 16es de finale bis, disputé mardi au stade du 5 juillet 1962 (Alger).

Battus à l'aller à Lagos (2-1), les Rouge et Noir ont remonté leur retard grâce au doublé de Darfelou (29', 48'), Beldjilali (44') et Benmoussa (82').

Le deuxième représentant algérien en Coupe de la Confédération, le CR Belouizdad a été éliminé de la compétition, après le match nul concédé face à l'ASEC Mimosas de Côte d'Ivoire (0-0), mardi à Alger.

Au match aller joué à Abidjan, le CRB s'était incliné sur le score de 1 à 0. Le tirage au sort de la phase de groupes de la Coupe de la Confédération aura lieu le samedi 21 avril au siège de la CAF au Caire (Egypte) à partir de 13h00 (heures algériennes).

Les deux premières journées de la phase de groupes se joueront en mai prochain : 1er journée (4, 5, 6 mai), 2e journée (15, 16 mai), avant d'observer un arrêt en raison du déroulement de la Coupe du monde 2018 en Russie (14 juin - 15 juillet), pour reprendre ses droits les 17 et 18 juillet prochain.

LIGUE DES CHAMPIONS D'EUROPE DE FOOTBALL: L'UEFA compte recourir à la VAR pour l'édition 2019-2020

Le président de l'Union européenne de football le slovène Aleksander Ceferin a affirmé hier que l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) pourrait «de façon réaliste» être utilisée en Ligue des Champions lors de la saison 2019-2020 ainsi qu'à l'Euro-2020.

Alors que la VAR sera utilisée dès cet été à la Coupe du Monde 2018 en Russie (14 juin - 15 juillet), Ceferin s'est toujours montré très prudent quant à l'intérêt du dispositif, qui restera absent la saison prochaine en C1.

«De façon réaliste, on pourrait l'avoir en Ligue des Champions et à l'Euro lors de la saison 2019-2020», a déclaré Ceferin dans une interview à la Gazzetta dello Sport.

«Pour le moment, tout n'est pas clair pour les supporters et les arbitres. On ne peut pas se le permettre. Et j'ai vu quelques situations comiques en Allemagne, en Coupe d'Angleterre et en Italie.

Pour le top du top de notre sport, il faut le top du top (...) On doit résoudre les problèmes, pas essayer de plaire à quelqu'un», a-t-il ajouté. Le président de l'instance européenne a également déclaré avoir «un peu de crainte pour le Mondial, où nous aurons des arbitres qui n'ont jamais dirigé de match avec la VAR».

APS

60^e ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE L'ÉQUIPE DE FOOTBALL DU FLN:

Les joueurs de l'équipe avaient consacré la paix et l'amour de la patrie

Le ministre des Moudjahidines, Tayeb Zitouni, a appelé mardi à Alger les jeunes algériens à prendre exemple sur l'équipe de football du Front de libération nationale (FLN), qui était l'exemple suprême de la paix et de l'amour de la patrie.

«J'exhorte les jeunes Algériens et tous les supporters de football à suivre l'exemple de leurs aïeux qui étaient un exemple suprême de sacrifice et de l'amour de la patrie» a dit le ministre dans une intervention à l'occasion d'une journée d'étude sur le 60e anniversaire de la création de l'équipe du FLN ayant connu la distinction de ses joueurs au musée du comité olympique et sportif algérien.

«Je souhaite voir des citoyens et des jeunes Algériens consacrant une référence de paix et d'amour dans les tribunes de nos stades» a-t-il ajouté, indiquant que «ces qualités seront certainement concrétisées car nous croyons au génie de nos jeunes et à la fidélité de ceux soucieux du sport dans notre cher pays».

Il a mis en avant, à ce propos, le rôle du sport dans «l'édification de la nation et dans l'insufflation du pa-



triotisme aux nouvelles générations».

De son côté, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mohamed Hattab, a indiqué dans une allocution que «Nous sommes fiers de votre présence, vous qui avez appris à nos jeunes les principes du sacrifice pour la patrie».

Le comité a rendu hommage à quatre (04) joueurs de l'équipe de football du FLN, à savoir, Mohamed Maouche, Saïd Amara, Abdelkader Kerroum et Abdelhamid Zouba en présence du président du COA, Mustapha Berraf, du président de la Fédération algérienne de Football, Kheireddine Zetchi et d'un nombre de fédérations natio-

nales outre des cadres de la sûreté nationale et des représentants du ministère de l'Éducation nationale.

Evoquant les conditions ayant mené à l'émergence de cette équipe, M. Zouba a affirmé que «cette équipe a été créée pour soutenir le FLN à travers un message aux autorités françaises dénonçant l'occupation».

De son côté Mohamed Maouche a mis l'accent sur le rôle pionnier joué par les joueurs du FLN qui ont contribué à faire entendre la voix du peuple algérien pour le recouvrement de son indépendance.

SERI FAIT PATIENTER CHELSEA

Disponible pour 40 millions d'euros, Jean-Michael Seri va quitter l'OGC Nice cet été pour rejoindre un club plus huppé. Sa destination devrait être la Premier League ou des clubs comme Arsenal et les deux Manchester lui feraient les yeux doux. Concernant l'intérêt de Chelsea, l'international ivoirien a décidé de jouer la montre. Selon The Mirror, le joueur des Agilions aurait confié aux Blues qu'il attendait le nom du futur entraîneur du club londonien.



VIDAL NE JOUERA PAS FACE AU REAL MADRID

Blessé au genou, Arturo Vidal s'est fait opérer et ne jouera plus de la saison avec le Bayern Munich.

C'est une très mauvaise nouvelle pour les Bavarois. Embêté cette saison par les blessures, le milieu de terrain a rechuté récemment à l'entraînement. Le Chilien s'est fait opérer hier a annoncé son club, et ne sera pas apte pour disputer la fin de l'exercice en cours du Bayern. Par conséquent, il ne sera pas disponible pour affronter le Real Madrid en demi-finale de Ligue des Champions.

De Bruyne: «Guardiola a changé notre manière de jouer»

Sacré champion d'Angleterre avec Manchester City, Kevin De Bruyne postule désormais au titre de meilleur joueur du championnat, et le milieu de terrain offensif sait qu'il doit aussi beaucoup à son entraîneur, dont il fait l'éloge ce mardi sur le site officiel du club.

"C'est un des meilleurs entraîneurs au monde, tout le monde le sait. Faire partie d'un groupe entraîné par lui ne peut que nous aider à progresser, explique l'ancien joueur de Chelsea au sujet de Josep Guardiola. Il est arrivé il y a deux ans et il a changé notre manière de jouer. Nous nous sommes développés ensemble, et cette saison est une récompense pour tout le travail effectué. Nous voulons poursuivre et devenir encore plus forts. J'espère que ce titre en Premier League sera le premier d'une longue série. Naturellement, aller encore plus loin en Ligue des champions est aussi un objectif"

Sadio Mané dépasse Demba Ba !

Le nouveau carton de Liverpool face à Bournemouth (3-0) samedi aura décidément permis de battre plus d'un record. Si l'Égyptien Mohamed Salah est devenu à cette occasion le meilleur buteur africain du championnat anglais au cours d'une même saison (30 buts), Sadio Mané a lui aussi inscrit son nom dans la légende. En effet, l'ancien Messin a inscrit son 44e but depuis son arrivée en Premier League. Il dépasse ainsi son compatriote Demba Ba (43 buts) pour devenir le meilleur buteur sénégalais de l'histoire du championnat anglais.



Mourinho pousserai Pogba vers la sortie

La fracture entre Jose Mourinho et Paul Pogba (25 ans) serait profonde. Le technicien souhaiterait se séparer de lui, lors du mercato estival. Selon les informations relayées par le Daily Mail, l'avenir du Français à Manchester United est très compromis. Ses relations avec le coach portugais seraient houleuses et son départ est désormais ouvertement évoqué, en interne. Les Red Devils chercheraient désormais à se séparer de lui, ce qui explique certainement les rumeurs rapportant qu'il avait été proposé à plusieurs clubs, dont le Real Madrid.

Ça se bouscule pour Martial

Alors que la presse italienne évoque les intérêts de la Juventus et du Bayern Munich pour le Français, le Daily Mail parle d'un autre gros nom. Le FC Barcelone, qui a déjà recruté français l'été dernier (Ousmane Dembélé), serait en effet à l'affût dans le dossier Anthony Martial, en froid avec son coach, et qui voudrait partir. La dernière porte de sortie prestigieuse le mène donc en Catalogne, après le champion d'Italie en titre et le champion d'Allemagne en titre. Aucun montant n'a filtré, mais le transfert devrait être très élevé compte tenu de son potentiel. Cet été, Anthony Martial, en course pour participer à la Coupe du Monde en Russie, aura visiblement l'embarras du choix.



FINALE DE LA COUPE D'ALGÉRIE 2017-2018

JSK-USMBA le mardi 1^{er} mai à 16h au stade du 5-Juillet



La finale de la Coupe d'Algérie de football 2017/2018 seniors entre la JS Kabylie et l'USM Bel Abbes, aura lieu le mardi 1^{er} mai au stade du 5 juillet (Alger) à 16h00, a annoncé la Fédération algérienne de football (FAF) hier. En



demi-finale disputée les 13 et 14 avril dernier, la JS Kabylie a éliminé le MC Alger aux TAB (0-0, aux TAB 5-4) et l'USM Bel Abbes a sorti le CR Zaouia (1-0). Le CR Belouizdad est tenant du trophée de l'édition 2016-2017 aux dépens de l'ES Sétif (1-0).

APN : Séance plénière aujourd'hui consacrée aux questions orales

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra aujourd'hui ses travaux en séance plénière consacrée aux questions orales, a indiqué hier un communiqué de l'APN. Une quinzaine de questions sont à l'ordre du jour à l'adresse du premier-ministre et des ministres de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, des Affaires religieuses et des Wakfs, des Travaux publics et des Transports, de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, des Ressources en eau et de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, précise la même source.

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME Un abri pour terroristes détruit à Jijel et 2 éléments de soutien aux groupes terroristes arrêtés à Boumerdès

Un (1) abri pour terroristes, a été détruit mardi par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP) à Jijel, alors que deux éléments de soutien aux groupes terroristes, ont été arrêtés à Boumerdès, a indiqué hier le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et lors d'une opération de

fouille et de ratissage menée à Jijel (5^e Région militaire), un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert et détruit, le 17 avril 2018, un (1) abri pour terroristes contenant des vivres, des effets vestimentaires et divers objets, tandis qu'un détachement combiné de l'ANP a arrêté deux (2) éléments de soutien aux groupes terroristes à Boumerdès (1^{re} RM)».

Par ailleurs et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement combiné de l'ANP «a saisi (8,2) quintaux de tabac et (869) unités de boissons à El-Oued (4^e RM)», alors que «(12) immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Tlemcen, Mascara et Biskra», rapporte également le communiqué.

Reddition d'un terroriste armé à Tamanrasset

Un terroriste armé, qui avait rallié les groupes terroristes en 2009, s'est rendu hier après-midi aux autorités militaires à Tamanrasset, indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un terroriste s'est rendu, cet après-midi du 18 avril 2018, aux autorités militaires

à Tamanrasset (6^{ème} Région militaire)», note le MDN, précisant qu'il s'agit du dénommé «R. Mohamed dit «Abou Aymen» qui avait rallié les groupes terroristes en 2009. Ledit terroriste avait en sa possession un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et quatre (4) chargeurs garnis de munitions».

ÉDUCATION NATIONALE

Likoul.dz lance une opération de cours de soutien gratuits pour les élèves en classes d'examen

Likoul.dz, plateforme de cours de soutien en ligne, annonce le lancement d'une opération de cours de soutien gratuits en direct pour les élèves devant passer leur examens du Brevet d'enseignement moyen (BEM) et du baccalauréat 2018. Suite aux perturbations et mouvements de débrayage ayant touché le secteur de l'Éducation et pour apporter une assistance aux élèves dans la préparation des examens de fin d'année, Likoul Algérie lance «la plus grande opération de cours de soutien gratuits», explique la plateforme en ligne. Ces

cours de soutien, qui s'étaleront du 1 mai au 4 juin, sont «conformes au programme de l'Éducation nationale» et sont destinés aux élèves de classes de 6^{ème} année moyenne de et de 3^{ème} année secondaire, relève-t-on de même source. Les cours porteront sur les matières de mathématiques, physique, chimie, sciences naturelles, Arabe, Français et Anglais, ajoute la plateforme qui précise que «les premiers sujets d'examen seront disponibles à partir du 27 avril et pourront être téléchargés sur Likoul.dz/Live». «Des résolutions

d'exercices, rappels, astuces et corrections des sujets d'examen seront présentés en direct par les enseignants du comité pédagogique de Likoul» au cours de séances d'une durée d'une heure. «Grâce à des outils de communications interactifs, les candidats pourront poser leurs questions aux enseignants tout le long du live. Ces cours de soutien seront diffusés en direct sur la plateforme Likoul.dz (www.likoul.dz/live) et en simultané sur les réseaux sociaux Facebook et You tube», précise encore la plateforme.

SELON DES CHERCHEURS

Découverte de diamants spatiaux d'une planète disparue

Des chercheurs ont découvert des diamants spatiaux issus d'un astéroïde rare qui a frappé le Soudan en 2008, indiquant qu'il s'agit d'une preuve de l'existence de grandes planètes au début de l'évolution du système solaire qui ont ultérieurement disparu. Un groupe de scientifiques suisses, français et allemands a analysé un diamant spatial découvert dans le fragment d'une uréilite (un type rare de météorite pierreuse) qui était tombé en 2008 dans le désert de Nubie, au Soudan. Les résultats de leur recherche ont été publiés dans la revue scientifique *Nature Com-*

munications. Les spécialistes ont précisé que ce diamant avait environ 4,55 milliards d'années. Sa composition et sa morphologie montrent qu'il a été formé sous haute pression (environ 20 giga pascal). Selon les chercheurs, cela peut signifier qu'il s'est désassocié d'une protoplanète dont la taille était entre celle de Mercure et celle de Mars.

Cette recherche fournit des «preuves» que la formation parente de cette uréilite a été l'une de ces grandes planètes «perdues» avant qu'elle n'ait été détruite suite à une collision, précisent les auteurs de l'article.



CHLEF :

Neutralisation d'un réseau national de trafic de véhicules

Un réseau national de trafic de véhicules a été mis hors d'état de nuire par la brigade de police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya de Chlef, en coordination avec la sûreté urbaine de Bouzeghaia, a-t-on appris hier de la cellule de communication près de ce corps sécuritaire, qui signale la récupération, suite à cette opération, de 42 véhicules. Selon le commissaire de police Cherif Ankoud, cette affaire a été dévoilée grâce à des informations parvenues à la sûreté de wilaya, au sujet d'individus introduisant illégalement des véhicules de différentes marques

sur le territoire national, avant de falsifier leurs dossiers de base pour les revendre dans différentes wilayas. Les investigations menées à ce propos ont permis la récupération de pas moins de 42 véhicules et l'arrestation de 9 personnes, originaires de nombreuses wilayas du pays, a-t-il ajouté. Les mis en cause ont été déferés devant le tribunal de Ténés pour les chefs d'inculpation de trafic international de véhicules dans le cadre d'un groupe criminel organisé, faux et usage de faux, falsification de sceaux officiels et abus de fonction.

DON DU SANG :

Plus de 84.900 poches de sang collectées depuis 2010

Plus de 84.900 poches de sang ont été collectées par la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) lors des campagnes de don de sang organisées depuis 2010 à travers le territoire national, a indiqué hier un communiqué de la DGSN.

La campagne de collecte de sang, lancée par la DGSN à l'occasion de la Journée maghrébine de don de sang du 27 au 29 mars de l'année 2018, a permis la collecte de 5.991 poches de sang avec la participation des policiers à travers les 48 Sûretés de wilaya. «Initiée avec la collaboration de l'Agence nationale du sang, l'opération intervient également en application des directives du

Directeur général de la Sûreté nationale relatives au programme de don du sang de l'année en cours, tout en rappelant qu'un nombre de 84.998 poches de sang ont été collectées par les forces de police depuis 2010 à travers des différentes campagnes de don de sang», ajoute la même source. Ce geste salvateur de don de sang «est une tradition visant à ancrer l'action humanitaire et solidaire dans les rangs des éléments de la Sûreté nationale et à renforcer l'action de proximité entre la police et les différentes catégories de la société pour sauver des vies humaines», conclut le communiqué de la DGSN.